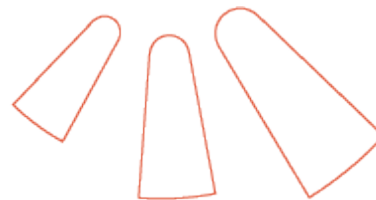


RAPPORT SUR  
LA SOLVABILITÉ ET LA  
SITUATION FINANCIÈRE  
(SFCR)

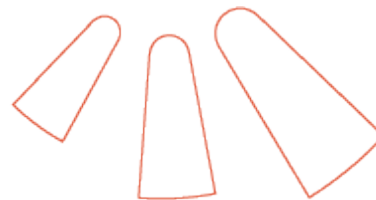
---

2023

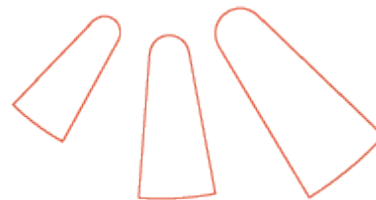


## Table des matières

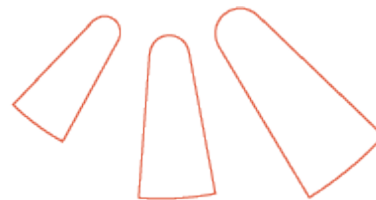
<b>Synthèse du rapport</b> .....	<b>5</b>
<b>I   Activité et Résultats</b> .....	<b>7</b>
I  1> Activités du Groupe Thélem assurances .....	7
I  1> 1. Présentation du Groupe Thélem assurances .....	7
I  1> 2. Activité du groupe Thélem assurances .....	9
I  1> 3. Périmètre du groupe .....	10
I  1> 4. Transactions intra-groupe .....	10
I  1> 5. Faits marquants 2023 .....	10
I  2> Résultats de souscription .....	11
I  2> 1. Primes acquises .....	11
I  2> 2. Charges de sinistres .....	12
I  2> 3. Informations sur les résultats de souscription .....	13
I  3> Résultats des investissements.....	14
I  3> 1. Revenus et dépenses de placements .....	14
I  3> 2. Investissement dans une titrisation .....	16
I  4> Résultats des autres activités .....	17
I  4> 1. Thélem assurances .....	17
I  4> 2. Thélem prévoyance .....	17
I  5> Autres informations .....	17
<b>II   Système de gouvernance</b> .....	<b>18</b>
II  1> Informations générales sur le système de gouvernance .....	18
II  1> 1. Structure de gouvernance .....	18
II  1> 2. Acteurs majeurs liés à la gouvernance .....	19
II  1> 3. Rémunération.....	21
II  1> 4. Transactions importantes.....	23
II  1> 5. Communication intragroupe .....	23
II  2> Exigences de compétence et d'honorabilité .....	23
II  2> 1. Processus d'évaluation .....	23
II  3> Système de gestion des risques (dont l'ORSA).....	24
II  3> 1. Présentation du système de gestion des risques .....	24
II  3> 2. ORSA.....	26
II  4> Système de contrôle interne .....	27



II   4> 1. Procédures de contrôle interne .....	27
II   4> 2. Fonction de vérification de la conformité .....	29
II   5> Fonction clé d’audit interne .....	29
II   6> Fonction clé actuarielle .....	30
II   7> Sous-traitance .....	31
II   7> 1. Sous-traitance d’activités .....	31
II   7> 2. Accord intragroupe de sous-traitance.....	31
II   8> Adéquation du système de gouvernance.....	32
II   9> Autres informations .....	32
<b>III   Profil de risque .....</b>	<b>33</b>
III   1> Risque de souscription .....	33
III   1> 1. Nature du risque.....	33
III   1> 2. Maîtrise et suivi .....	34
III   2> Risque de marché.....	35
III   2> 1. Nature du risque.....	35
III   2> 2. Respect du principe de la personne prudente en matière d’investissements.....	35
III   2> 3. Maîtrise et suivi .....	36
III   3> Risque de crédit.....	36
III   3> 1. Nature du risque.....	36
III   3> 2. Maîtrise et suivi .....	37
III   4> Risque de liquidité.....	37
III   4> 1. Nature du risque.....	37
III   4> 2. Maîtrise et suivi .....	37
III   4> 3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures.....	38
III   5> Risque opérationnel .....	38
III   5> 1. Nature du risque.....	38
III   5> 2. Maîtrise et suivi .....	38
III   6> Autres risques importants.....	39
III   6> 1. Risque de réputation .....	39
III   6> 2. Risque stratégique.....	39
III   6> 3. Risques liés à la sous-traitance.....	40
III   6> 4. Risques informatiques.....	40
III   6> 5. Concentration de risque significative Groupe.....	40
III   6> 6. Programme de réassurance .....	40



III   6	7. Sensibilité aux risques .....	41
III   7	Autres informations .....	41
<b>IV  </b>	<b>Valorisation à des fins de solvabilité.....</b>	<b>42</b>
IV   1	Actifs.....	42
IV   1	1. Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2.....	42
IV   1	2. Méthodologie de valorisation des actifs.....	44
IV   1	3. Principaux écarts de valorisation entre la norme française et la norme S2 .....	44
IV   1	4. Hypothèses de projection .....	46
IV   1	5. Impôts différés .....	47
IV   2	Provisions techniques .....	47
IV   2	1. Méthodologie de calculs des provisions techniques .....	47
IV   2	2. Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2.....	47
IV   2	3. Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme Solvabilité 2. ....	49
IV   2	4. Qualité des données.....	50
IV   2	5. Correction et mécanismes optionnels .....	50
IV   2	6. Contrats de réassurance .....	50
IV   3	Autres passifs .....	50
IV   3	1. Vision globale des autres passifs en norme Solvabilité 2.....	50
IV   3	2. Impôts différés .....	52
IV   4	Autres informations .....	52
<b>V  </b>	<b>Gestion du capital .....</b>	<b>53</b>
V   1	Fonds propres .....	53
V   1	1. Gestion des fonds propres .....	53
V   1	2. Présentation des fonds propres actuels.....	53
V   2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	55
V   2	1. SCR.....	55
V   2	2. MCR.....	57
V   3	Utilisation sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR .....	57
V   4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	57
V   5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis..	57
V   6	Autres informations .....	57
<b>VI  </b>	<b>Annexes .....</b>	<b>58</b>



## Synthèse du rapport

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) est à destination du public. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a validé la rédaction d'un SFCR unique pour le Groupe Thélem assurances et ses entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

Ce rapport qui concerne l'exercice 2023, a été validé par les Conseils d'administration de Thélem assurances et Thélem prévoyance du 29 mars 2024. Les comptes concernant la même période de référence sont approuvés lors de l'Assemblée Générale du 15 mai 2024.

### ❖ Activité et résultats

En 2023, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 452,8 M€ euros en progression de 6,9% par rapport à 2022. Ce chiffre d'affaires provient très majoritairement des activités de l'entité historique Thélem assurances, dont le chiffre d'affaires s'élève à 436,3 M€ (cotisations acquises). Le Groupe Thélem assurances affiche par ailleurs un résultat déficitaire net de -9,8 M€, conséquence directe du niveau élevé de sinistres sur l'année 2023.

En 2023, Thélem assurances a complété ses réponses assurantielles aux besoins de mobilité de ses assurés. De plus, des enrichissements ont concerné plusieurs offres, notamment un renforcement des garanties sur la gamme accident de la vie, et un relèvement des plafonds d'indemnisation des garanties de responsabilité civile vie privée. Par ailleurs, Thélem prévoyance n'a pas fait évoluer ses offres au cours de l'année, mais lancera une nouvelle offre Temporaire décès en 2024.

Concernant la sinistralité de Thélem assurances, une baisse de la charge est enregistrée sur les branches Dommages aux Biens et RC Générale, après une année 2022 marquée par des épisodes de grêles exceptionnels. La sinistralité est néanmoins élevée tant en automobile (inflation des coûts des matériels et dossiers graves en RC corporelle) qu'en dommages aux biens (inflation, phénomènes orageux et tempétueux, incendies graves) et en catastrophes naturelles (événements sécheresse). Concernant Thélem prévoyance, le S/C s'améliore en raison d'une sinistralité plus favorable qu'en 2022.

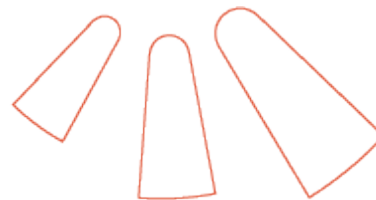
En matière d'investissements, Le résultat financier connaît une augmentation entre les exercices 2022 et 2023. Ce résultat financier provient majoritairement de l'entité Thélem assurances.

### ❖ Système de gouvernance

Le Groupe Thélem assurances et ses entités conservent un système de gouvernance efficient et dûment formalisé ainsi qu'un dispositif robuste de maîtrise des risques. L'année 2023 a été marquée par le changement de président, M. Barrère succède à M. de Tristan, démissionnaire de ses mandats.

### ❖ Profil de risque

Globalement, la nature de l'activité du Groupe Thélem assurances et de ses entités est restée proche de celle de 2022 et son profil de risque a légèrement évolué. Les risques les plus importants restent tout de même les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché avec un capital de solvabilité requis de 180,4 M€ qui provient très largement de l'entité Thélem assurances, dont le capital de solvabilité requis est de 177,7 M€.



#### ❖ **Valorisation à des fins de solvabilité**

A la fin de l'année 2023, le total des actifs évalués du Groupe en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 116 M€, soit une hausse de 5,9 % par rapport au 31 décembre 2022.

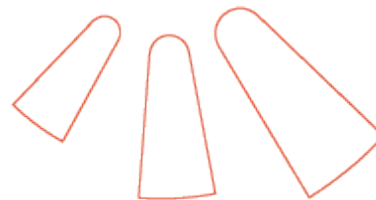
La hausse des Best Estimate Groupe (+38,7 M€ net) est principalement expliquée par la hausse des Best Estimate Thélem assurances (+36,1 M€ net de réassurance).

Quant aux impôts différés passifs qui constituent le poste le plus important des autres passifs dans le bilan Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances, ils ont diminué de 4,9 M€ entre 2022 et 2023.

#### ❖ **Gestion du capital**

Les fonds propres Solvabilité 2 du Groupe s'élèvent à 356,8 M€ au 31 décembre 2023, contre 374,0 M€ en 2022. Tous les fonds propres du Groupe Thélem assurances et de ses entités restent classés en tier 1. Ils sont disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes.

A fin 2023, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 198%. Ce ratio s'élève à 201% pour l'entité Thélem assurances et à 249% pour Thélem prévoyance. Les ratios de couverture sont très supérieurs au seuil réglementaire.



## I | Activité et Résultats

### I | 1> Activités du Groupe Thélem assurances

#### I | 1> 1. Présentation du Groupe Thélem assurances

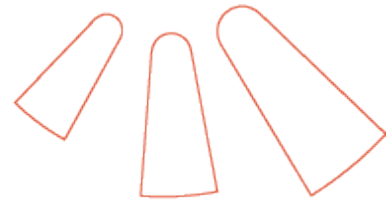
Le Groupe Thélem assurances se compose de cinq entités, dont deux assurantielles, toutes situées en France :

- › Thélem assurances (entité assurantielle) ;
- › Thélem prévoyance (entité assurantielle) ;
- › Interfin Courtage ;
- › Gestion service agences (GSA) ;
- › SCI Thélem Victor Hugo.

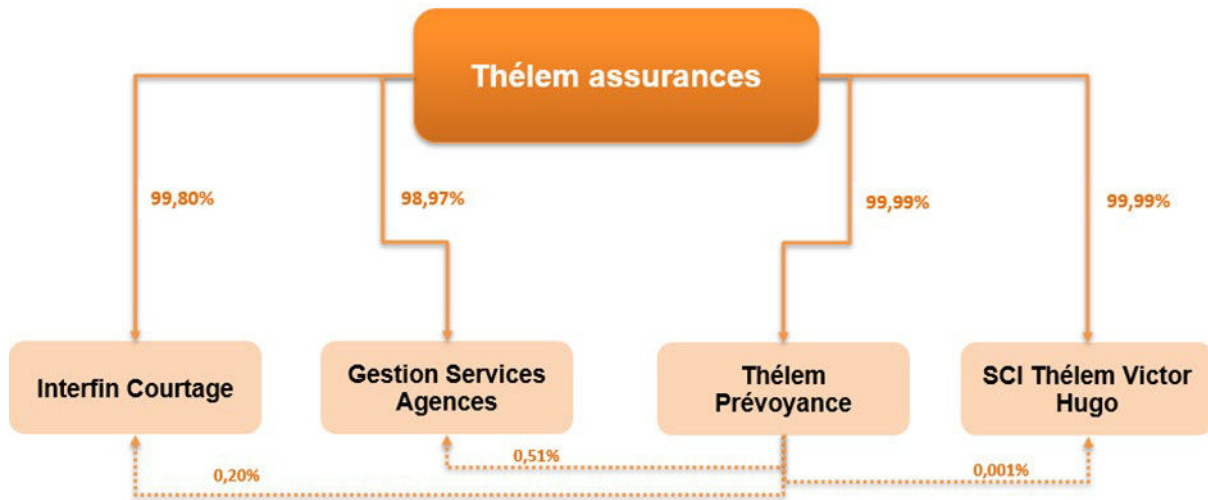
Thélem assurances est la société mère et détient la quasi-totalité des autres entités dites « filiales » :

Sociétés	SIRET	Activités	2023		2022	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés intégrées globalement						
Thélem assurances (société consolidante)	085580488-00071	Assurance non-vie	100,00	100,00	100,00	100,00
Interfin courtage (SARL)	379891864-00017	Courtage de produits d'assurances et de capitalisation	99,80	99,80	99,80	99,80
Gestion Service Agences (GSA) - (SARL)	509280368-00010	Gestion temporaire d'agence en attente du recrutement d'un agent général d'assurances	98,97	98,97	98,97	98,97
SCI Thélem Victor Hugo	518813456-00010	Acquisition et gestion de biens immobiliers	99,99	99,99	99,99	99,99
Thélem prévoyance (SA à conseil d'administration)	539477059-00015	Assurance vie et non-vie	99,99	99,99	99,99	99,99

Le tableau ci-dessus présente les droits de votes détenus directement et indirectement par la société mère Thélem assurances.



L'organigramme du Groupe Thélem assurances est le suivant :



Au titre de l'année 2023, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Thélem assurances atteint 452,8 M€ (+6,9% par rapport à 2022) pour un résultat déficitaire net de 9,8 M€. Ce résultat s'explique par :

- › une charge de sinistres brute de réassurance qui reste élevée (368,1 M€, en baisse de 5,14% par rapport à 2022) du fait:
  - d'un nombre élevé de sinistres corporels graves,
  - d'un grand nombre de sinistres incendie graves dont certains liés aux « émeutes »,
  - de la succession des évènements climatiques survenus cette année dont la sécheresse 2023,
  - des évènements « émeutes » eux-mêmes,
  - de l'inflation.
- › un résultat de réassurance en très forte baisse, passant d'un produit de 69,1 M€ en 2022 à une charge de 2,0 M€ en 2023. En effet, les évènements Grêle survenus en 2022 ont été en grande majorité mis à charge des réassureurs, ce qui n'a pas été le cas en 2023, l'intégralité des évènements tempête-grêle de l'année restant à charge du groupe.

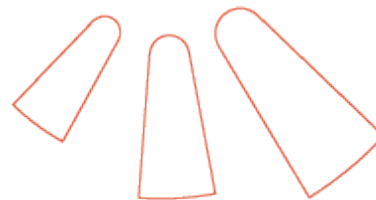
L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest – 75436 Paris est en charge du contrôle financier du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance. Les commissaires aux comptes du Groupe Thélem assurances sont Fidorg Audit et Grant Thornton.

#### ❖ Thélem assurances

Créée en 1820, Thélem assurances est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Chécy (45), le Croc.

La société commercialise des contrats d'assurances non-vie à destination des particuliers et des professionnels principalement à travers un réseau d'agents exclusifs complété d'un réseau de courtiers et d'un canal de distribution par internet (en direct ou via des partenariats).





Au titre de l'année 2023, son chiffre d'affaires atteint 436,3 M€ (+6,8% par rapport à 2022) pour un résultat déficitaire de 12,8 M€.

#### ❖ **Thélem prévoyance**

Thélem prévoyance est une société anonyme à Conseil d'administration, régie par le Code des assurances, et filiale de Thélem assurances. Son siège social est également situé à Chécy (45), le Croc. Créée début 2012, cette société permet la réalisation de toutes opérations d'assurances et de réassurance relevant des branches 1-2 et 20 visées à l'article R321-1 du Code des assurances. Elle exerce son activité en France.

Au titre de l'année 2023, son chiffre d'affaires atteint 17,0 M€ (+18,3% par rapport à 2022) pour un résultat bénéficiaire de 1,6 M€.

#### ❖ **Interfin Courtage**

Créée fin 1990, il s'agit d'une société de courtage d'assurance permettant aux agents généraux de placer les risques non pratiqués par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

#### ❖ **Gestion Service Agences (GSA)**

Société créée fin 2008 pour regrouper la gestion des agences générales en attente de nouvel agent.

#### ❖ **SCI Thélem Victor Hugo**

Cette Société civile immobilière a été créée en 2009 afin de permettre l'acquisition et la gestion de biens immobiliers. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la SCI Thélem Victor Hugo a rejoint le groupe d'intégration fiscale de Thélem. Son capital est détenu pour la quasi-totalité par Thélem assurances. Elle exerce son activité en France.

## I | 1> 2. **Activité du groupe Thélem assurances**

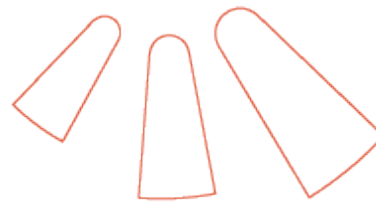
L'activité assurantielle du Groupe Thélem assurances est assurée par ses deux entités Thélem prévoyance et Thélem assurances.

Thélem assurances exerce une activité non-vie et commercialise des contrats en :

- › Assurance auto ;
- › Dommages aux biens ;
- › Assurances de personnes ;
- › Autres risques.

Quant à Thélem prévoyance, elle a vocation à proposer des contrats vie et assurances de personnes sur les lignes suivantes :

- › Temporaire décès ;
- › Vie entière (garanties obsèques) ;
- › Prévoyance des professionnels,
- › Emprunteur



Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem exercent leurs activités en France uniquement.

### I | 1› 3. Périmètre du groupe

Le Groupe Thélem assurances est constitué de cinq entités. Thélem assurances qui est « la société mère », dite société consolidante, détient la quasi-totalité de ses filiales (participations supérieures à 99%). Bien qu'elles soient détenues à plus de 50% par la société mère, la méthode de consolidation retenue en norme Solvabilité 2 est différente suivant les entités.

Les deux entités ayant un poids significatif au sein du Groupe, l'entreprise d'assurance Thélem prévoyance et la SCI Thélem Victor Hugo sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale. Compte tenu de la taille des autres filiales, la méthode de consolidation retenue est la mise en équivalence.

Quelle que soit la méthode de consolidation appliquée, les actifs et passifs de la société consolidante ainsi que de l'ensemble des entités consolidées sont valorisés selon les principes Solvabilité 2.

### I | 1› 4. Transactions intra-groupe

#### ❖ **Traité de réassurance en quote-part conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable des Conseils d'administration de chacune des sociétés en date du 15 décembre 2017. Le traité de réassurance quote-part est adopté à effet du 1er janvier 2017 pour une durée indéterminée.

#### ❖ **Traité de réassurance Stop Loss conclu entre Thélem prévoyance et Thélem assurances**

En 2015, une couverture Stop-Loss a été ajoutée aux couvertures de réassurance de Thélem prévoyance. D'une durée de trois ans renouvelables, elle consistait à faire intervenir le réassureur, Thélem assurances, dès lors que le S/C comptable dépassait la priorité définie. Le traité vient d'être renouvelé pour la période 2024-2026.

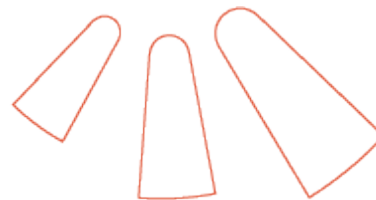
#### ❖ **Transactions financières**

Les transactions financières entre sociétés du groupe sont régies par des conventions règlementées autorisées par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée générale. Les transactions opérées dans ce cadre sont listées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées.

### I | 1› 5. Faits marquants 2023

En novembre 2022, Thélem assurances a mis en marché une nouvelle offre deux roues (cyclomoteur et motos), et Engins de Déplacements Motorisés (ex : trottinette électrique) à destination principalement de ses clients. Le lancement de cette offre a été soutenu, à partir d'avril 2023, par différentes actions de communication et de pédagogie (notamment sur l'obligation d'assurance pesant sur les utilisateurs d'EDPM).

Après le lancement réussi de la couverture des EDPM, Thélem assurances a complété ses réponses assurantielles aux besoins de mobilité des assurés principalement vers les familles. D'une part en



créant, dans le cadre du contrat multirisque habitation, une option « vélo » permettant de garantir les dommages subis par les « vélos y compris ceux à assistance électrique ou les vélos cargo » (chute, choc, vol) jusqu'à 6000 €.

D'autre part, Thélem assurances a enrichi la couverture de sa gamme accidents de la vie pour couvrir les dommages corporels des cyclistes lors des trajets domicile travail ainsi que les dommages liés à l'utilisation d'EDPM loués ou empruntés.

Parmi les changements notables, Thélem assurances a relevé le plafond d'indemnisation de 5 millions d'euros à 20 millions d'euros sur ses garanties de responsabilité civile vie privée et en étendant cette évolution au portefeuille.

Thélem prévoyance lancera au second semestre 2024, une nouvelle offre Temporaire Décès. Elle comportera des innovations sur le plan des garanties et une nouvelle segmentation permettant notamment d'adresser la cible des jeunes familles. Cette première mise en marché constituera le point de départ d'un vaste mouvement de refonte de tous les produits prévoyance dont la gestion sera internalisée dans le système d'information du groupe.

Cette année Thélem assurances a principalement intégré dans ses documents contractuels - pour les contrats éligibles - les évolutions réglementaires liées à la résiliation infra-annuelle, la résiliation en trois clics et celles relatives à l'évolution du régime catastrophes naturelles.

Thélem assurances a aménagé ses process et règles de gestion impactés par ces changements.

Le TME est positif et en croissance jusque fin octobre, et est revenu au niveau de janvier en fin d'année. Le taux technique Vie maximum a augmenté de 0,5pt entre janvier et novembre pour atteindre 1,75%.

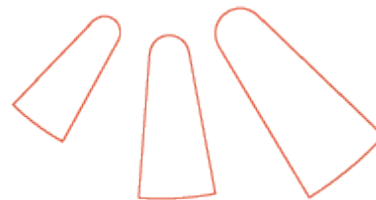
Le taux technique sur les offres obsèques capital et obsèques services a été porté à 1% au 01/01/2024.

## I | 2> Résultats de souscription

### I | 2> 1. Primes acquises

Au niveau du Groupe Thélem assurances, les primes acquises sur les années 2023 et 2022 sont les suivantes :

	en k€	
	2022	2023
Répartition par branches	Primes acquises	Primes acquises
<b>Thélem assurances</b>		
Assurance Automobile	180 705	192 268
Dommages aux biens et RC Générale	117 781	125 284
Dommages corporels	76 061	81 390
Catastrophes Naturelles	11 961	12 724
Construction	6 597	6 885
Divers et Acceptations	9 229	10 096
<b>Total</b>	<b>402 333</b>	<b>428 647</b>
<b>Thélem prévoyance</b>		
Temporaire décès	5 124	6 523
Autres PU ou VL	0	0
Autres PP	2 921	3 113
Dommages corporels	6 299	7 331
<b>Total</b>	<b>14 344</b>	<b>16 967</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>416 677</b>	<b>445 614</b>



Les primes sont constituées des émissions hors taxes nettes d'annulations et de ristournes. Elles sont corrigées de la variation des primes acquises non émises et des provisions pour primes à annuler.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois.

Les primes acquises du Groupe Thélem assurances progressent de 6,9% par rapport à 2022.

## I | 2> 2. Charges de sinistres

Les charges de sinistres sont ventilées comme suit :

<i>en k€</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Répartition par branches</b>	<b>Charges</b>	<b>Charges</b>
<b>Thélem assurances</b>		
Assurance Automobile	159 935	181 796
Dommages aux biens et RC Générale	137 497	94 794
Dommages corporels	55 356	64 333
Catastrophes Naturelles	18 577	19 060
Construction	5 984	6 544
Divers et Acceptations	3 906	5 377
<b>Total</b>	<b>381 255</b>	<b>371 904</b>
<b>Thélem prévoyance</b>		
Temporaire décès	2 984	2 596
Autres PU ou VL	-3	5
Autres PP	2 673	1 773
Dommages corporels	5 830	2 287
<b>Total</b>	<b>11 484</b>	<b>6 660</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>392 739</b>	<b>378 564</b>

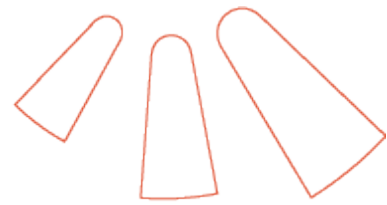
Ces montants sont de deux natures :

- › les indemnités, rentes et frais payés au cours de l'exercice (nets de recours encaissés);
- › la variation des provisions techniques :
  - relatives aux sinistres, constituées par les prestations et frais à payer au cours des exercices futurs (nettes des prévisions de recours à encaisser) ;
  - la variation des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques concernant Thélem prévoyance.

Les acceptations Thélem assurances sont retraitées des cessions de Thélem prévoyance afin de ne pas les compter deux fois

### **Thélem assurances**

La baisse de la charge sinistre est liée aux branches Dommages aux Biens et RC Générale, ainsi que Divers et Acceptations. Les autres branches sont en hausse. La baisse sur les Dommages aux biens est liée à la forte hausse constatée en 2022 en raison des événements grêle exceptionnels. Cet effet compense la forte sinistralité Incendie et les intempéries de l'année. La hausse en Auto est liée à l'inflation du coût des matériels et dossiers graves en RC corporelle. Les événements sécheresse se poursuivent.



### **Thélem prévoyance**

La charge sinistre se répartit comme suit :

- › sur les dommages corporels est de 34%.
- › sur les temporaire décès à 39% ;
- › sur les autres produits décès à 27%.

### **I | 2> 3. Informations sur les résultats de souscription**

Le résultat technique 2023 du groupe est de -24,3 M€.

### **Thélem assurances**

Pour l'année 2023, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- › Les résultats techniques des catégories Automobile, Dommages aux biens et catastrophes naturelles sont déficitaires en 2023 (respectivement -18,7M€, -8,6M€ et -2,6M€) ;
- › Les résultats techniques de la catégorie Dommages corporels sont quasi nuls (-3 k€);
- › La politique d'ajustement des provisions en corporel entreprise depuis plusieurs exercices a été poursuivie en 2023. Elle permet de prendre en compte le transfert de l'indexation des rentes et les évolutions de jurisprudence. Dans le prolongement des derniers exercices, le résultat technique de la Responsabilité civile automobile reste déficitaire (-17,4 M€).

Le résultat technique global de l'exercice 2023 s'élève à -26,0 M€ en baisse par rapport à 2022 (-7,4 M€).

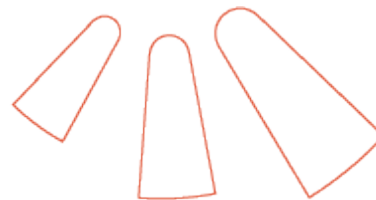
### **Thélem prévoyance**

Pour l'année 2023, les résultats techniques obtenus par branche d'activité sont présentés dans les tableaux situés en annexe I de ce rapport. Les principaux résultats sont les suivants :

- › le résultat technique des garanties vie (vie entière, temporaires décès et rentes de conjoint et d'éducation) est positif à hauteur de +0,6 M€ ;
- › le résultat technique des garanties non vie (incapacité, invalidité, exonération de primes,...) est positif à hauteur de +1,1 M€.

Le niveau de sinistralité 2023 est plus favorable qu'en 2022.

Le résultat technique brut est en amélioration de -2,2 M€ en 2022 à 5,2 M€ à fin 2023. Le résultat technique en net de réassurance augmente en passant de -1,1 M€ en 2022 à +1,8M€ à fin 2023.



## I | 3> Résultats des investissements

### I | 3> 1. Revenus et dépenses de placements

#### I | 3> 1. A. Synthèse de l'évolution

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux postes de revenus et charges financiers entre 2022 et 2023. Celui-ci s'appuie sur ces deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance.

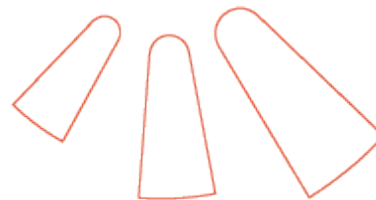
*en k€*

Revenus	2023	2022
<b>Thélem assurances</b>		
Revenus récurrents de placements	20 951	15 909
Frais financiers	-6 136	-4 632
Revenus récurrents nets de frais	14 815	11 276
Plus / moins values	11 411	7 525
Autres produits et charges de placements	-2 880	-5 481
<b>Résultat financier total</b>	<b>23 346</b>	<b>13 320</b>
<b>Thélem prévoyance</b>		
Revenus récurrents de placements	789	445
Frais financiers	-53	-43
Revenus récurrents nets de frais	736	402
Plus / moins values	-12	-164
Autres produits et charges de placements	34	-41
<b>Résultat financier total</b>	<b>757</b>	<b>197</b>
<b>Autres activités du Groupe</b>		
Revenus récurrents de placements	39	-21
<b>Résultat financier total</b>	<b>39</b>	<b>-21</b>
<b>Résultat financier Groupe</b>	<b>24 142</b>	<b>13 496</b>

Le résultat financier connaît une augmentation entre les exercices 2022 et 2023 de 78,9%, due à l'augmentation des revenus récurrents nets de frais et à l'amélioration du résultat des plus et moins-values réalisées sur l'exercice 2023.

Cette augmentation est la conséquence d'un renforcement de la poche obligataire, les conditions de taux étant redevenues plus favorables depuis 2022. La société a également pu bénéficier de conditions plus rémunératrices de sa poche monétaire.

Le résultat financier du Groupe est retraité des opérations intra-groupes.



### I | 3 > 1. B. Revenus de placements

Le taux de l'OAT française à 10 ans a reculé de 3,11% fin 2022 à 2,56% fin 2023. Même phénomène pour l'OAT 5 ans, dont le rendement est passé de 2,90% à 2,23%. Cette baisse des taux est surtout intervenue en novembre-décembre, après un pic sur les taux atteint courant octobre.

Aux Etats-Unis, le taux est resté stable en 2023 mais néanmoins ponctué par un pic de taux atteint mi-octobre à 5%, un niveau qui n'avait pas été observé depuis 2007.

Sur le compartiment des obligations du secteur privé, les indices crédit ont connu un resserrement significatif au cours de l'année 2023 marqué néanmoins par une forte volatilité courant mars où les spreads de crédit se sont considérablement élargis suite aux faillites de plusieurs banques régionales.

Après une année 2022 marquée par le retour de la volatilité avec la guerre en Ukraine et le début des augmentations de taux des principales banques centrales, 2023 aura été une année de rebond sur la quasi-totalité des places boursières.

Ces conditions de marché ont permis au Groupe Thélem assurances d'investir plus de 95 M€ en obligations d'Etats et crédit pour une notation de AA et une durée moyenne supérieure à 6 ans.

### I | 3 > 1. C. Frais financiers

Les frais financiers sont en progression entre 2022 et 2023 à hauteur de 1,5 M€. Cette augmentation est le fait de la mise en place en 2023 d'une opération de REPO (910 k€) et de l'augmentation des intérêts sur dépôts espèces réassurance suite à la hausse des taux survenue depuis fin 2022 (250 k€).

#### I | 3 > 1. C. a) Plus ou moins-values réalisées

Thélem assurances a procédé fin d'année 2023 à la réalisation des opérations d'arbitrages sur le portefeuille actions et assimilés en tenant compte du contexte des marchés financiers de l'année générant ainsi la réalisation de plus-values de 11,6 M€.

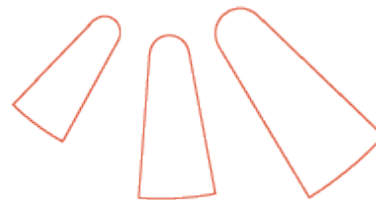
Concernant le portefeuille obligataire, quelques opérations d'arbitrages sur des valeurs pouvant présenter un risque futur ont été réalisées avec un impact de -0,9 M€ sur le résultat financier 2023 du Groupe Thélem assurances.

Sur le portefeuille immobilier, Thélem assurances a réalisé au cours de l'année 2023 quelques opérations d'arbitrages immobiliers ayant dégagé une plus-value de 0,8 M€.

La société n'a pas acquis d'immeuble sur l'année mais poursuit les travaux permettant d'améliorer la qualité structurelle des immeubles concernés et d'augmenter les surfaces louées.

### I | 3 > 1. D. Résultats des placements par classe d'actifs

Les tableaux ci-dessous présentent les revenus ainsi que les plus-moins-values (PVR) réalisées du Groupe et de ses deux entités assurantielles par classe d'actifs :



## Thélem assurances

en k€

	Produits financiers 2023		Produits financiers 2022	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	17 577	767	8 671	6 556
Obligations et assimilés	9 090	-921	7 607	-20
Actions et assimilés	1 926	11 565	1 826	989
Monétaire	3 979	0	229	0
Participations	0	0	0	0
Autres	75	0	76	0
<b>Total</b>	<b>32 647</b>	<b>11 411</b>	<b>18 409</b>	<b>7 525</b>

## Thélem prévoyance

en k€

	Produits financiers 2023		Produits financiers 2022	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	0	0	0	0
Obligations et assimilés	521	0	395	12
Actions et assimilés	47	-12	21	-8
Monétaire	221	0	29	0
Participations	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>789</b>	<b>-12</b>	<b>445</b>	<b>4</b>

## Groupe Thélem assurances

en k€

	Produits financiers 2023		Produits financiers 2022	
	Revenus	PVR	Revenus	PVR
Immobilier	5 881	767	6 171	6 556
Obligations et assimilés	9 611	-921	8 002	-176
Actions et assimilés	1 973	11 552	1 847	981
Monétaire	4 239	0	237	0
Participations	0	0	0	0
Autres	75	0	76	0
<b>Total</b>	<b>21 779</b>	<b>11 398</b>	<b>16 333</b>	<b>7 361</b>

Les produits financiers du Groupe sont retraités des opérations intra-groupe.

### I | 3 > 2. Investissement dans une titrisation

Au 31 décembre 2023, Le portefeuille de Thélem assurances est composé de onze fonds de diversification pour un montant total d'engagement de 17,3 M€.





Au cours de l'année, le Groupe Thélem assurances ne s'est pas engagé sur un nouvel investissement dans une titrisation.

#### **I | 4› Résultats des autres activités**

##### **I | 4› 1. Thélem assurances**

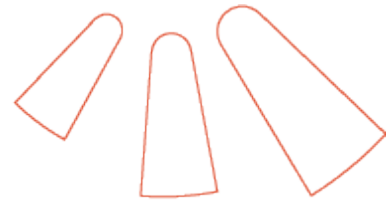
Pour l'heure, aucune autre source de revenus n'est identifiée concernant Thélem assurances.

##### **I | 4› 2. Thélem prévoyance**

Pour l'heure, aucune autre source de revenus n'est identifiée concernant Thélem prévoyance.

#### **I | 5› Autres informations**

Pour l'heure, aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats du Groupe Thélem assurances et de ses entités.



## II | Système de gouvernance

### II | 1> Informations générales sur le système de gouvernance

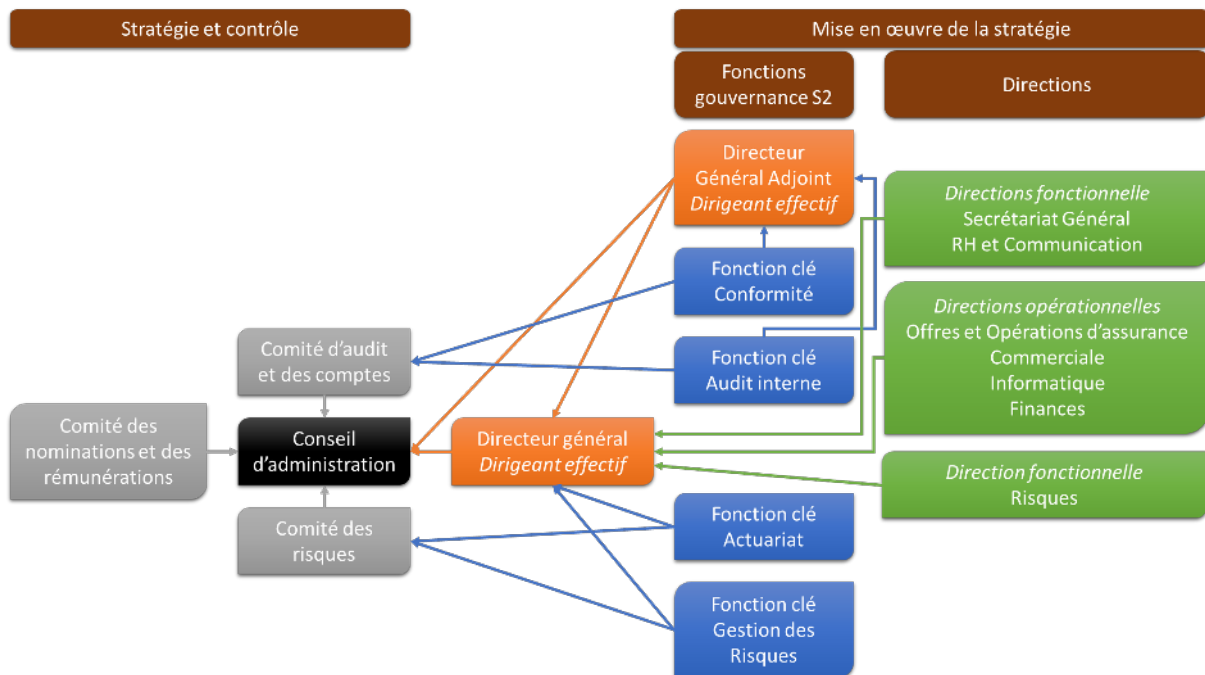
#### II | 1> 1. Structure de gouvernance

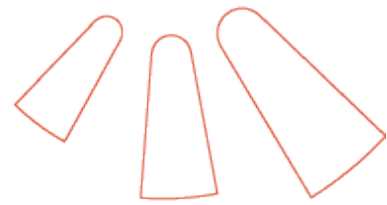
Le système de gouvernance du Groupe Thélem assurances s'appuie sur celui de ses deux entités assurantielles : Thélem assurances et Thélem prévoyance.

La gouvernance du Groupe Thélem assurances est dès lors assurée par les instances suivantes :

- › les Conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance et leurs différents comités ;
- › la Direction Générale (Dirigeants effectifs : Directeur Général et Directeur Général Adjoint, membres de direction) ;
- › les différents comités opérationnels ;
- › les responsables des fonctions clés.

Le schéma simplifié présenté ci-dessous décrit cette organisation générale :





## II | 1 > 2. Acteurs majeurs liés à la gouvernance

### II | 1 > 2. A. Instances de gouvernance

#### ❖ Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de chaque société d'assurance détient ses pouvoirs des statuts et de la législation en vigueur. Le Conseil détermine les orientations relatives à l'activité des sociétés, prend toutes les décisions et mesures de contrôle qu'il juge utiles à l'administration et au développement et veille à leur mise en œuvre. À ce titre, il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque.

Ces conseils d'administration sont aidés par les comités suivants :

- › Comité des nominations et des rémunérations qui est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil d'administration sur la politique générale de recrutement et de rémunération du Directeur Général et des administrateurs ;
- › Comité d'Audit et des Comptes dont la mission principale est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ;
- › Comité des risques qui assure un suivi de tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

#### ❖ Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs des deux sociétés d'assurance du Groupe sont :

- › Daniel Antoni, Directeur Général ;
- › Nathalie Rojo, Directrice Générale Adjointe.

#### ❖ Directeur Général

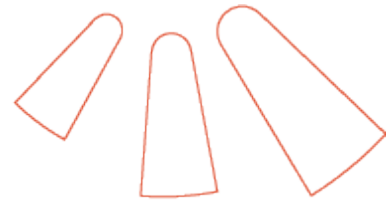
Par décision en date du 15 décembre 2006, le Conseil d'administration a nommé hors de ses membres, M. Daniel Antoni aux fonctions de Directeur Général de Thélem assurances. Ces dernières ont été effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. M. Daniel Antoni est également Directeur Général de Thélem prévoyance depuis le 1<sup>er</sup> février 2013.

Sous le contrôle des Conseils d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par ceux-ci, M. Daniel Antoni assure la Direction Générale des deux sociétés.

Dans ce cadre, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, y compris ester en justice. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et aux Conseils d'administration. Il représente les sociétés dans leurs rapports avec les tiers et peut constituer tout mandataire.

#### ❖ Directeur Général Adjoint

Par décision en date du 25 septembre 2015, les Conseils d'administration ont nommé Mme Nathalie Rojo aux fonctions de Directeur Général Adjoint des deux sociétés d'assurance.



En tant que dirigeant effectif et conformément au principe des « quatre yeux », le Directeur Général Adjoint est impliqué dans toutes les décisions ayant un impact important sur le Groupe et dans toutes les décisions stratégiques notamment par sa participation au comité de direction, au comité de gestion des risques, au comité des investissements, au comité immobilier, au comité réassurance et au comité data-management.

#### ❖ **Comité de direction**

Le comité de direction est commun à Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il est composé des directeurs listés de Thélem assurances et du Directeur Général et se réunit 2 fois par mois.

## II | 1) 2. B. Les fonctions clés

Au sein du Groupe Thélem assurances, les responsables des fonctions clés disposent de l'indépendance et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions :

- par leur rattachement hiérarchique ;
- par l'accès qui leur est donné à l'ensemble de l'information de l'entreprise ;
- par leur accès direct aux instances de gouvernance : ils sont entendus à minima annuellement sur leurs rapports d'activités par les Conseils d'administration (via les comités du conseil ou directement) et peuvent informer ces derniers lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

#### ❖ **Fonction de gestion des risques**

Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Son rôle consiste à identifier et quantifier les risques encourus par l'entreprise afin de mettre en place un dispositif pour les maîtriser.

#### ❖ **Fonction actuarielle**

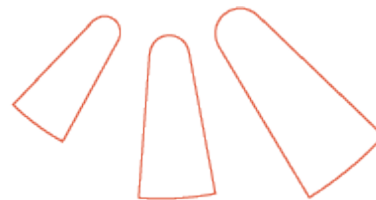
Cette fonction est portée par la Directrice des risques, hiérarchiquement rattachée au Directeur Général. Cette fonction a pour objectifs principaux de valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses utilisés et de valider le calcul des provisions techniques, et d'émettre une opinion sur la politique générale de souscription et sur la cohérence des programmes de réassurance.

#### ❖ **Fonction de vérification de la conformité**

Cette fonction est confiée à la Responsable juridique et conformité et rattachée au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Son rôle consiste à garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires.

#### ❖ **Fonction d'audit interne**

Cette fonction est confiée au Responsable Audit interne et rattachée directement au Directeur Général Adjoint, dirigeant effectif. Les principales missions de l'audit interne sont d'évaluer la maîtrise et l'efficacité des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière et de conformité.



## II | 1 > 2. C. Faits marquants 2023

L'année 2023 a été marquée par les événements suivants en matière de gouvernance :

- › La nomination de M. Barrère en tant que Président pour succéder à M. de Tristan démissionnaire de ses mandats ;
- › L'élection du nouvel administrateur salarié pour 3 ans.

## II | 1 > 3. Rémunération

La politique de rémunération du Groupe Thélem assurances s'articule autour des orientations stratégiques et de l'appétence définies par le Conseil d'Administration et vise à promouvoir une gestion saine et efficace des risques via la limitation d'une prise de risques excessive par les collaborateurs.

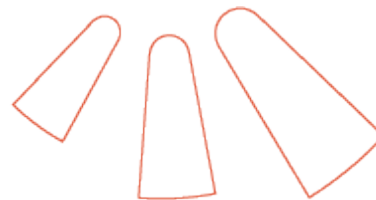
La politique écrite en matière de rémunération du Groupe Thélem assurances permet ainsi de :

- › Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe Thélem ;
- › Favoriser l'équité interne par une recherche d'équilibre entre la hiérarchie des fonctions et l'échelle des rémunérations et promouvoir les valeurs internes ;
- › Attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité aux orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration ;
- › Veiller à ce que les montants de rémunération ne menacent pas la capacité de l'entreprise à conserver des fonds propres appropriés ;
- › Garantir une vigilance forte de l'évolution de la masse salariale d'un exercice par rapport à l'autre, compte tenu d'une volonté de limitation de la prise de risque ;
- › Sécuriser les conventions de rémunération conclues avec les fournisseurs de services pour qu'elles n'encouragent pas une prise de risque excessive compte tenu de la stratégie de gestion des risques de Thélem ;
- › Eviter toute incitation négative et tout conflit d'intérêt lié à la rémunération ;
- › Apporter un service de qualité aux sociétaires et préserver le Groupe Thélem en tant que distributeur d'assurance de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre d'une rémunération incitative variable.

### ❖ Les membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 25 des statuts de Thélem assurances et à l'article 17 des statuts de Thélem prévoyance, les fonctions des administrateurs sont gratuites. Cependant, le Conseil d'administration peut décider d'allouer, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale, des indemnités (en relation avec le temps passé) à ses membres et de rembourser leurs frais de déplacement et occasionnellement de séjour (ex : hôtels, tickets de parking).

Annuellement, le comité des nominations et des rémunérations Groupe propose l'enveloppe globale de l'indemnité des administrateurs et le montant du remboursement de leurs frais dans le respect des articles R322-53 et R322-55-1 du code des assurances.



L'indemnité forfaitaire allouée dépend de la participation et s'entend par séance et par instance. Ces indemnités sont soumises à cotisations sociales et fiscales et sont imposées sur le revenu via le prélèvement à la source.

#### ❖ **Les salariés de Thélem assurances y compris les dirigeants effectifs et autres membres du Comité de direction**

Thélem prévoyance ne présente pas d'effectif propre puisqu'il y a un partage des collaborateurs avec Thélem assurances. Il est procédé à une refacturation de Thélem assurances d'effectifs en équivalents temps plein. Dans le même sens, le mandat de Directeur Général est exercé à titre gratuit.

La politique salariale de Thélem assurances s'appuie sur une rémunération fixe pour l'ensemble des personnels et dirigeants salariés. Il n'existe pas de système d'attribution d'une rémunération variable sur objectifs. Cela préserve également l'entreprise de tout préjudice éventuel porté à l'intérêt des clients finaux au titre de la rémunération.

La rémunération du Directeur Général de Thélem assurances est déterminée par le comité des nominations et des rémunérations des mandataires sociaux et celle des autres membres du Comité de direction par le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe. Elle ne comporte pas de part variable.

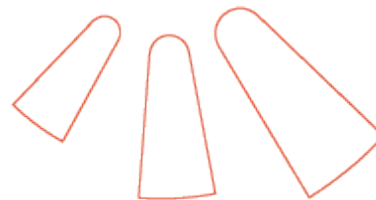
L'article 32 des statuts de Thélem assurances prévoit en outre qu'aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société ne peut être allouée, à quelque titre que ce soit, à un dirigeant salarié. Ces dispositions ne font toutefois pas obstacle à l'existence d'un accord de participation et à l'institution d'un intéressement collectif des salariés dans les conditions de l'article R322-55-1-II du Code des assurances. En outre, un plan d'épargne d'entreprise (PEE) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter les versements volontaires et transferts des jours issus du compte épargne temps (CET) investis sur ce plan.

En matière de retraite, il n'existe pas de dispositif de retraite anticipée. L'ensemble des salariés disposent d'un régime supplémentaire à cotisations définies dit « article 83 – fonds de pension ». Un Plan d'Epargne de Retraite Collective (PERCO) a été mis en place, avec abondement de l'entreprise négocié annuellement avec le CSE pour compléter l'intéressement investi sur ce plan.

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies à droits certains relevant de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale, a été mis en place en 2021 pour les membres du comité de direction, sous réserve de conditions d'ancienneté dans l'entreprise. Les bénéficiaires acquièrent un droit annuel à une rente de retraite supplémentaire égale à 1% de la rémunération annuelle. Le cumul des pourcentages annuels, tous employeurs confondus, ne peut dépasser 30 points, chaque point ou fraction de point représentant le pourcentage annuel d'acquisition des droits par le bénéficiaire.

#### ❖ **Les distributeurs**

Les mandats ou conventions de délégation de commercialisation signées entre Thélem prévoyance et ses distributeurs prennent en compte le risque de préjudice pour le client en termes de devoir de conseil (absence de rémunération incitative pouvant aller à l'encontre de l'intérêt du client).



Les critères retenus pour l'atteinte des objectifs et les règles de déclenchement d'une rémunération variable permettent d'aligner l'action du réseau de distribution avec les orientations définies par le Conseil d'Administration en matière de prise de risques.

## **II | 1 > 4. Transactions importantes**

Le Groupe Thélem assurances n'a conclu aucune transaction avec des actionnaires au cours de 2023.

## **II | 1 > 5. Communication intragroupe**

Les systèmes de gouvernance et de gestion des risques ainsi que le dispositif de contrôle interne du Groupe Thélem assurances sont communs à ses entités Thélem assurances et Thélem prévoyance. Cette organisation favorise ainsi une communication d'informations fluide et efficiente au sein du Groupe ainsi qu'une mise en œuvre cohérente des processus et procédures adéquates.

## **II | 2 > Exigences de compétence et d'honorabilité**

Afin de s'assurer des qualifications professionnelles, des connaissances, de l'expérience et de l'honorabilité des équipes dirigeantes, des processus de formation et d'évaluation ont été définis.

Ainsi, une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein de la politique de gouvernance. Cette politique s'applique à l'ensemble des acteurs de la gouvernance du groupe dont les membres de l'AMSB, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés.

### **II | 2 > 1. Processus d'évaluation**

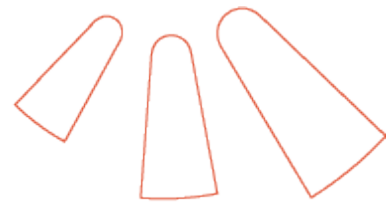
Le Groupe Thélem assurances développe des processus appropriés afin de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction, si elle n'est pas évaluée comme compétente et honorable.

Si en application des mesures prévues dans le cadre de la politique de compétence et d'honorabilité, une personne n'est plus reconnue comme compétente et/ou honorable, ou lorsque le groupe Thélem est notifié d'une telle situation, le Comité des nominations (pour les dirigeants effectifs), la Direction des Ressources Humaines (pour les fonctions clés, leurs équipes et les directeurs) prennent des décisions adaptées, telles que :

- › le remplacement de la personne qui ne fait plus preuve d'honorabilité au sens du Code des assurances ;
- › la formation de la personne qui n'est plus compétente (le cas échéant, son remplacement dans l'éventualité où après la formation, la personne ne serait toujours pas reconnue compétente).

#### **❖ Évaluation initiale**

L'évaluation initiale s'applique aux personnes en cours de recrutement ou aux personnes déjà en poste au moment de l'entrée en vigueur de la politique de gouvernance.



Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés, le responsable du processus d'évaluation se base sur les éléments suivants :

- › les qualifications professionnelles et les titres de formation ;
- › les connaissances et l'expérience ;
- › toute condamnation au sens de l'article L. 322-2 du Code des assurances, sanction d'une autorité de contrôle, faillite, mesure d'interdiction de diriger une entreprise au cours des dix dernières années.

L'examen de la compétence est réalisé au regard des tâches spécifiques allouées à ces personnes. Ainsi des connaissances assurantielles, financières, comptables, actuarielles ou de management pourraient être évaluées, selon le profil du poste ou le mandat.

Dans le cas du Conseil d'administration, un dispositif est mis en place pour s'assurer que les membres du Conseil d'administration disposent collectivement des qualifications, expériences et connaissances appropriées en ce qui concerne à tout le moins : les marchés de l'assurance et les marchés financiers, la stratégie de l'entreprise et le modèle économique, le système de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle et le cadre et les exigences règlementaires.

Toute évaluation de la compétence individuelle d'un administrateur est systématiquement assortie d'une prise en compte de la compétence collective au sein de ladite instance. En cas de manquement constaté aux exigences de compétence collective, le Groupe met en place au plus tôt un programme de formation et un calendrier adaptés, visant un retour à la conformité réglementaire dans les plus brefs délais.

#### ❖ **Évaluation continue**

L'évaluation continue des personnes soumises à cette politique est réalisée une fois par an, de manière à vérifier qu'elles demeurent compétentes et honorables. L'évaluation continue est réalisée via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'évaluation initiale. Un reporting au Directeur Général et aux Conseils d'administration est alors réalisé.

## **II | 3> Système de gestion des risques (dont l'ORSA)**

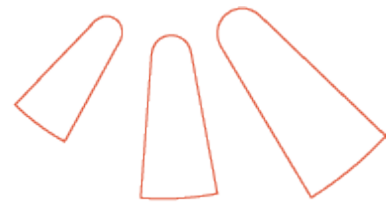
### **II | 3> 1. Présentation du système de gestion des risques**

#### **II | 3> 1. A. Principes de la gestion des risques au sein du Groupe Thélem**

Le système de gestion des risques du Groupe Thélem assurances se fonde sur une approche globale centrée sur la gestion de l'ensemble des risques auquel est exposé le Groupe. Cette approche est formalisée grâce à un ensemble de politiques régies par les grands principes suivants :

- › l'intégration de la gestion des risques au cœur des activités de Thélem assurances et de Thélem prévoyance ;
- › la prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;





- › le développement d'une culture forte de gestion des risques au sein du Groupe ;
- › la mise en place d'une structure de gestion des risques robuste et documentée, pilotée par les instances dirigeantes.

Cette gestion des risques repose ainsi sur différents axes :

- › cadre d'appétence au risque et gouvernance associée : détermination du profil de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance, évaluation interne des risques et de la solvabilité en lien avec le business plan défini ;
- › contrôle interne : un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences réglementaires.

## II | 3› 1. B. Structure organisationnelle

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs du Groupe Thélem assurances. Il est complété par l'existence d'instances de contrôle ad hoc et repose sur le respect des règles de fonctionnement, nomenclatures de processus, risques et contrôles, connus et partagés.

En particulier, les Conseils d'administration définissent les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque et effectuent une revue annuelle du processus de gestion des risques. Grâce aux comités placés sous leur responsabilité, ils suivent l'évolution du profil de risques du Groupe, les principaux risques et s'assurent du respect du cadre d'appétence qui a été fixé. La fonction de gestion des risques s'insère naturellement dans ce dispositif via son reporting régulier au Comité des risques et aux Conseils d'administration.

Ce dispositif permet un suivi des risques au plus près et entre en compte lors de la prise de décisions stratégiques.

## II | 3› 1. C. Dispositif de gestion des risques

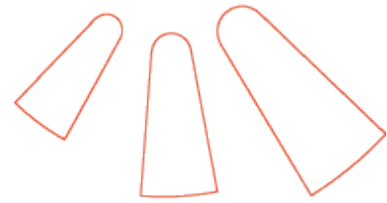
### ❖ Identification des risques

Le dispositif de gestion des risques au sein du Groupe Thélem assurances s'appuie à la fois sur une approche « *bottom-up* » via le suivi des risques opérationnels par le pôle Maitrise des risques opérationnels et sur une approche « *top-down* ».

L'approche « *top-down* » permet de s'assurer que l'ensemble des risques majeurs est bien couvert par le dispositif de gestion des risques en place au sein du Groupe Thélem assurances.

Pour identifier ces risques majeurs, le Groupe Thélem assurances s'appuie sur un partage des risques identifiés en aval par les directeurs du Groupe Thélem assurances. Cet échange a lieu dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

L'approche « *bottom up* », au travers de l'évaluation des risques et des contrôles de 1er niveau par les opérationnels, combiné aux travaux du pôle Maitrise des risques opérationnels (cartographies de processus, risques et contrôles et suivi des incidents) permet de s'assurer que le dispositif est pertinent et efficace.



### ❖ Évaluation des risques

Les processus identifiés ont été regroupés en trois grandes familles :

- › les processus de management ;
- › les processus opérationnels ;
- › les processus supports.

La nomenclature est présentée sur deux niveaux de détail : le niveau 1 correspondant à la vision la plus agrégée (macro processus) et le niveau 2 à la plus détaillée (processus).

Un périmètre de processus prioritaires a été défini, et des cartographies de risques et contrôles sur ces processus identifiés ont été réalisées, sur la base d'entretiens menés avec les interlocuteurs de référence. Les risques sont ensuite évalués selon leur occurrence et leur gravité (perte encourue si le risque est avéré). Ceci permet d'identifier les niveaux de risque intrinsèques.

Les contrôles associés à chacun des risques sont évalués en fonction de leur conception et mise en œuvre. La cotation du risque brut jumelée avec celle de l'efficacité du dispositif de contrôle permet d'évaluer le risque résiduel.

## II | 3 > 2. ORSA

### II | 3 > 2. A. Fréquence de l'ORSA

#### ❖ ORSA régulier

Ce processus annuel fait le lien entre la gestion des risques et le plan stratégique et permet de s'assurer de la solvabilité permanente de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. L'ORSA régulier se décline *a minima* en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances.

#### ❖ ORSA exceptionnel

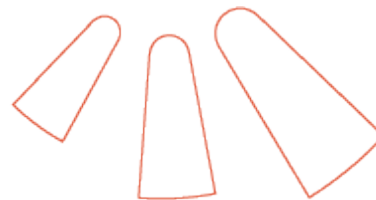
En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle définie.

L'ORSA exceptionnel donne au comité de gestion des risques et aux Conseils d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur l'état des risques de l'entité concernée et du groupe.

L'ORSA exceptionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est pris en compte par les Conseils d'administration pour la prise de décision stratégique.

### II | 3 > 2. B. Utilisation de l'ORSA dans le processus de prise de décision stratégique

Le use-test est l'approche utilisée pour le modèle des risques des entités du groupe Thélem assurances lors de la prise de décisions stratégiques. L'approche risque est présentée aux Conseils d'administration par la Directrice des risques lors de la demande de validation de décisions stratégiques.



Le use-test représente donc une mesure simplifiée d'un ORSA exceptionnel pour aider les opérationnels dans leur activité sans qu'il y ait des impacts majeurs sur la société suite à la décision stratégique / à un événement indépendant de la société. Contrairement à un ORSA exceptionnel, le use-test ne fait pas l'objet de la rédaction d'un rapport ORSA spécifique.

## **II | 3> 2. C. Processus ORSA**

Lors de la réalisation de l'ORSA, le Groupe Thélem assurances effectue les trois évaluations requises par la réglementation Solvabilité 2. Les indicateurs déterminés par les instances de gouvernance sont projetés sur 4 ans (horizon du plan stratégique) pour un scénario central et les différents scénarios de stress. Les résultats, présentés dans le rapport ORSA, sont accompagnés d'analyses claires et compréhensibles pour les instances de gouvernance.

## **II | 3> 2. D. Filiales incluses dans l'ORSA**

Le Groupe Thélem assurances remet à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution un rapport ORSA unique présentant les résultats des exercices ORSA menés séparément au niveau des entités Thélem assurances, Thélem prévoyance ainsi que le groupe.

## **II | 4> Système de contrôle interne**

### **II | 4> 1. Procédures de contrôle interne**

#### **II | 4> 1. A. Principes et organisation du contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances**

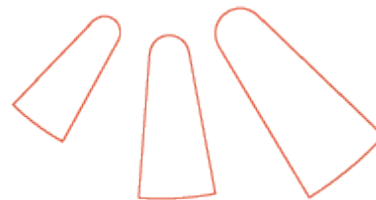
Le contrôle interne est un processus de sécurisation des risques et de maîtrise permanente des activités afin d'avoir l'assurance raisonnable d'atteindre les objectifs fixés. Au sein du Groupe Thélem assurances, le dispositif de contrôle interne – identique pour les sociétés Thélem assurances et Thélem prévoyance – recouvre toutes les actions visant la maîtrise des activités, des risques notamment opérationnels y compris ceux incombant aux activités déléguées et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément à la réglementation et aux instructions internes.

Ce dispositif repose en outre sur une architecture de contrôle interne à trois niveaux. Cinq personnes (un responsable et quatre collaborateurs) sont en charge des missions liées au contrôle interne au sein du Groupe Thélem assurances. Ils communiquent régulièrement auprès des opérationnels via notamment des points réguliers organisés avec chaque direction. Le pôle Maitrise des risques opérationnels rapporte régulièrement aux membres du comité de direction via notamment la tenue des comités de gestion des risques.

#### **II | 4> 1. B. Dispositif de maîtrise de contrôle interne**

##### **❖ 1ère ligne de défense : procédures et contrôles de 1er niveau**

Les contrôles de niveau 1 sont exercés par les responsables des directions opérationnelles et fonctionnelles qui s'assurent de l'existence de dispositifs de maîtrise des risques relevant de leur



domaine de compétence. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités. Ils possèdent, à la fois, les compétences et les moyens, pour définir, de la manière la plus pertinente possible, le champ et les modalités de cette surveillance.

Le contrôle de premier niveau comporte trois volets :

- › le premier volet concerne l'ensemble des collaborateurs du Groupe Thélem assurances, indépendamment de leur positionnement hiérarchique. Il a pour but de garantir la sécurité au quotidien des opérations et repose sur le respect par chacun, pour toutes les opérations qu'il réalise, des règles et procédures en vigueur ;
- › le second volet touche l'encadrement des équipes. Le rôle attribué aux responsables hiérarchiques, dans le dispositif de contrôle interne, est de superviser les opérations effectuées et de vérifier, selon les modalités les plus appropriées, leur conformité avec les règles édictées ;
- › le troisième volet s'adresse à l'encadrement supérieur. Les responsables de structure ont pour mission, notamment d'évaluer de manière régulière la qualité des procédures d'exécution d'opérations les concernant et l'efficacité des dispositifs de contrôles correspondants.

La cohérence des trois volets est indispensable à l'efficacité du premier niveau de contrôle et suppose une vigilance quotidienne des opérationnels et l'implication directe de leur hiérarchie.

#### ❖ **2e ligne de défense : acteurs en charge des contrôles de second niveau**

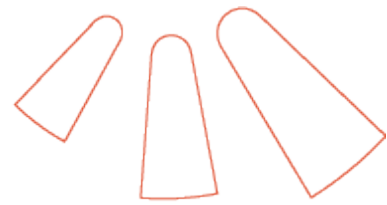
La réalisation des contrôles de second niveau revient au pôle Maitrise des risques opérationnels, rattaché à la Direction des risques. Ce pôle assure le pilotage des risques opérationnels, émergents et de réputation, en coopération avec les opérationnels « preneurs de risque » qui constituent la 1<sup>ère</sup> ligne de défense.

Plus précisément, le pôle Maitrise des risques opérationnels et la Direction des risques définissent les différentes stratégies de traitement de ces risques (évitement, réduction, transfert, acceptation) et facilitent la mise en place de dispositifs de pilotage de ces stratégies :

- › politiques et normes de gestion de risques formalisées en lien avec le cadre de tolérance au risque du Groupe Thélem assurances ;
- › gouvernance (instances / comités) associée aux politiques et normes édictées ;
- › processus d'évaluation et de mesure des risques (définition et suivi d'indicateurs de risques, de seuils et de limites) ;
- › dispositif de collecte et de quantification des incidents opérationnels ;
- › définition et suivi des éventuels plans d'actions associés.

#### ❖ **3e ligne de défense : audit interne**

L'audit interne, dont le rôle est de contrôler périodiquement l'application des procédures et l'exécution des contrôles par les opérationnels, participe au dispositif de gestion des risques en :



- › vérifiant l'efficacité et le rendement des processus et des contrôles ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision), la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports, continuité, fiabilité des systèmes d'informations), le fonctionnement du personnel ;
- › produisant, lorsque cela est nécessaire ou justifié, au moins annuellement un rapport écrit sur ses conclusions, à destination de l'organe d'administration du Groupe.

## II | 4> 2. Fonction de vérification de la conformité

La fonction clé de vérification de la conformité est confiée à la responsable Juridique et conformité du groupe Thélem assurances, hiérarchiquement rattachée au directeur général adjoint, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction conformité réalise un bilan de son activité et propose son plan d'actions annuel à la direction générale et au conseil d'administration pour approbation. Elle intervient en outre au Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux.

L'organisation et les missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont précisées au terme de la Politique de Conformité applicable au Groupe Thélem assurances. Ce document est revu chaque année, puis, en cas de modifications, soumis à approbation du Comité d'audit et des comptes et à validation du Conseil d'administration. Il précise notamment les rôles et responsabilités de la Fonction Vérification de la Conformité, ses domaines d'intervention, la coordination entre l'audit et les services en charge du contrôle au sein de l'Entreprise. Il en résulte que la Fonction de Vérification de la Conformité a pour rôle de conseiller le Directeur Général ainsi que le Conseil d'administration et plus globalement tous les opérationnels sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice.

La fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de non-conformité.

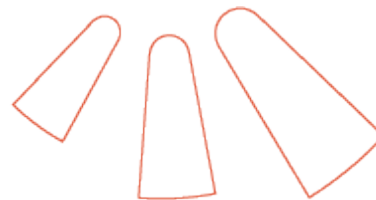
Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité assure et diffuse une veille réglementaire, réalise des analyses d'impacts, émet des avis, des recommandations et effectue des contrôles.

## II | 5> Fonction clé d'audit interne

Le responsable de la fonction d'audit interne est rattaché directement au directeur général adjoint.

Le responsable de l'audit interne a notamment en charge l'élaboration et le suivi du plan d'audit. Ce dernier est établi annuellement, approuvé par le comité d'audit et des comptes du groupe puis validé par les conseils d'administration de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Il s'appuie sur une analyse des risques de l'organisme et prévoit les missions récurrentes et spécifiques à réaliser.

Il anime également le dispositif de suivi des recommandations semestriel et en présente les résultats devant le comité de direction ainsi que le comité d'audit et des comptes.



La politique d'audit interne décrit la fonction d'audit interne et les modalités d'intervention de celle-ci. Elle est définie par la fonction audit interne, approuvée par le comité d'audit et des comptes puis validée par les conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. Ses dispositions sont revues sur une base annuelle. Chaque évolution donne lieu à une approbation du Comité d'audit et des comptes et à une validation de la part des conseils d'administration.

Par ailleurs, la préservation de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction clé est assurée au travers des éléments suivants :

- › le responsable de la fonction clé d'audit interne ne cumule pas cette fonction clé avec une ou plusieurs autres fonctions clés de Solvabilité 2 ;
- › au sein du dispositif de gestion des risques, l'audit interne constitue la 3e ligne de défense, indépendante des autres lignes incombant aux directions opérationnelles et à la direction des risques ;
- › le responsable de la fonction d'audit interne peut informer les Conseils d'administration directement et de sa propre initiative lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ou des problèmes majeurs rencontrés dans le cadre de sa mission.

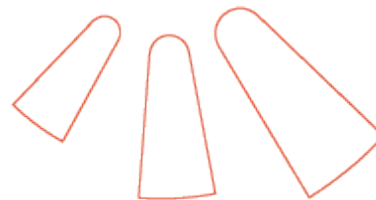
## II | 6> Fonction clé actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques. Elle est portée par la directrice des risques du groupe, hiérarchiquement rattachée au directeur général, dirigeant effectif.

Annuellement, la fonction actuarielle présente un bilan de son activité à la Direction Générale et aux Conseils d'administration. Elle intervient en outre lors des réunions du Comité de gestion des risques pour faire un point d'avancement de ses travaux. Au titre de l'année 2023, l'ensemble des travaux effectués ont donné lieu à la rédaction d'un rapport de la fonction actuarielle qui a été transmis et présenté aux conseils d'administration des entités du groupe.

Conformément à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle peuvent être regroupées selon les quatre activités suivantes : elle coordonne le calcul des provisions techniques Solvabilité II, elle émet un avis sur la politique de souscription, elle livre son opinion sur la politique de réassurance et contribue à la gestion des risques de l'organisme.

Une politique de la fonction actuarielle a été élaborée au sein du Groupe Thélem assurances. Ce document précise le statut et les missions de la fonction actuarielle ainsi que les modalités de communication et de reporting de celle-ci. Cette politique est revue annuellement par le Comité des risques et validée par les conseils d'administration de Thélem assurances et de Thélem prévoyance.



## II | 7 > Sous-traitance

### II | 7 > 1. Sous-traitance d'activités

#### II | 7 > 1. A. Principes de sous-traitance

Le dispositif de maîtrise des risques liés à la sous-traitance est déterminé au niveau groupe et ne comporte pas de spécificité quant aux activités de Thélem assurances ou Thélem prévoyance.

La politique de gestion des risques liés à la sous-traitance, placée sous le pilotage du contrôle interne, encadre les processus de sélection et de contractualisation des sous-traitants, de suivi et pilotage des activités déléguées.

#### II | 7 > 1. B. Motifs de sous-traitance

La Groupe Thélem assurances peut avoir recours à la sous-traitance du fait des considérations énumérées ci-après :

- › modèle d'entreprise : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter la gestion à un partenaire, agent ou courtier apporteur d'affaires, dans le cadre de la relation d'intermédiation ;
- › rentabilité : les deux entités assurantielles peuvent choisir de sous-traiter certaines activités afin de réduire les coûts et donc d'améliorer la rentabilité ;
- › ressources : les deux entités assurantielles peuvent avoir recours à la sous-traitance pour bénéficier des ressources (systèmes de gestion et personnel) du prestataire dont elles ne disposent pas en interne ou pour assurer une flexibilité (prise en charge des pics d'activité).

#### II | 7 > 1. C. Description des activités sous-traitables / non sous-traitables

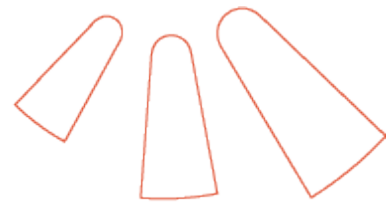
En fonction de l'appétence au risque définie, les activités du Groupe Thélem assurances peuvent toutes faire l'objet d'une externalisation sauf les activités cœur de métier à valeur ajoutée, sur lesquelles l'expertise du Groupe représente un avantage compétitif, ou des activités sensibles.

Le Groupe Thélem assurances peut ainsi externaliser des activités accessoires ne faisant pas partie de son cœur de métier, telles que les réseaux de partenaires et d'expertise, afin de se concentrer davantage sur son cœur de métier.

### II | 7 > 2. Accord intragroupe de sous-traitance

Cependant, tout type de sous-traitance est autorisée au sein même du groupe Thélem assurances sans avis du Comité d'Audit et des Comptes (le sous-traitant étant alors une entité du groupe).

Des salariés de Thélem assurances travaillent pour le compte de Thélem prévoyance, les salaires et les coûts de l'environnement de travail (informatique, locaux...) étant refacturés à celle-ci.



## II | 8> Adéquation du système de gouvernance

En ce qui concerne l'évaluation de l'adéquation de son système de gouvernance, il est revu annuellement et suivi régulièrement via :

- › la mise à jour et la validation des politiques écrites ;
- › le rapport de gouvernance ;
- › les rapports des fonctions clés ;
- › l'élaboration des rapports narratifs obligatoires ;
- › le dispositif de contrôle interne ;
- › le dispositif de gestion des risques.

En outre, la structure organisationnelle du Groupe Thélem assurances garantit une implication constante de toutes les instances dirigeantes en particulier des conseils d'administration qui disposent d'une vue d'ensemble de l'activité, de la gouvernance et du profil de risque du groupe, nécessaire à toute décision stratégique.

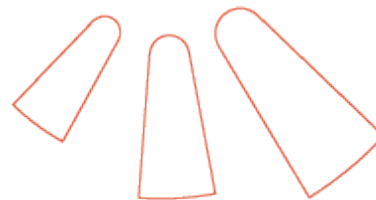
Ainsi, le Groupe Thélem assurances veille à ce que son système de gouvernance soit constamment en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

## II | 9> Autres informations

Au cours de l'année 2023, l'activité de Gouvernance du Groupe Thélem assurances a été marqué par les éléments suivants :

- › La nomination de M. Barrère en tant que Président pour succéder à M. de Tristan démissionnaire de ses mandats ;
- › La décision de création d'un comité stratégique du conseil d'administration à compter de 2024 ;
- › L'élection du nouvel administrateur salarié pour 3 ans ;





### III | Profil de risque

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles définissent leurs risques importants comme étant les risques ayant un impact majeur sur le profil de risques et comme étant susceptibles d'influencer le jugement et la décision. Ils peuvent être quantifiables ou non. Ces risques sont particulièrement suivis dans le cadre de l'ORSA et sont revus et validés chaque année.

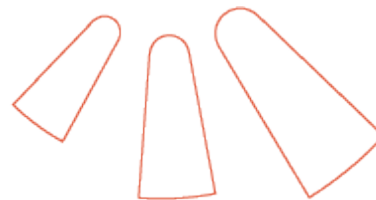
Par ailleurs, il est à noter que le Groupe Thélem assurances et ses entités se fondent sur les calculs réalisés à partir de la formule standard pour évaluer leur profil de risque. Les risques les plus importants restent les risques en lien avec la souscription non-vie et les risques de marché.

#### III | 1> Risque de souscription

##### III | 1> 1. Nature du risque

Au sein du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, les principaux risques afférents à la souscription sont les suivants :

- › risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- › risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- › risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification ou de provisionnement ;
- › risque de longévité : risque que les assurés vivent significativement plus longtemps que prévu ;
- › risque de mortalité : risque que le taux de mortalité du portefeuille assuré soit supérieur aux estimations utilisées lors de l'établissement du tarif ;
- › risque de rachat : risque de résiliation des contrats pour lesquels la cessation entraînerait une augmentation des provisions techniques ;
- › risque de frais : risque que les dépenses prises en compte dans le calcul des provisions techniques dérivent ou d'une augmentation significative du taux d'inflation ;
- › risque de révision : risque de changements dans l'environnement juridique ou dans l'état de santé de la personne assurée et qui auraient pour effet l'augmentation des prestations de rente ;
- › risques stratégiques liés :
  - › au rythme de développement de l'activité ;
  - › aux conditions de souscription : un non-respect des règles de sélection des risques ou une politique de souscription non adaptée peut entraîner une surfréquence sur des risques d'intensité potentiellement élevée ;
  - › à une dérive des frais généraux ;
- › risques opérationnels liés à une éventuelle non-conformité de la souscription ;
- › risques techniques liés à une erreur dans l'évaluation des modules de SCR.



### Thélem assurances

En ligne avec l'activité principale réalisée par l'entreprise, le risque de souscription de Thélem assurances est largement dominé par son activité non-vie. Le risque de souscription global augmente de 15,1% par rapport à l'année 2022, lié principalement à la croissance de l'activité, et accentué par la modification des traités de réassurance.

Les SCR de souscription non-vie, vie et santé augmentent respectivement de 16,2%, 20,0% et 8,0% par rapport à l'année 2022.

### Thélem prévoyance

Pour Thélem prévoyance, le risque de souscription global est évalué en hausse de 11,3% par rapport à 2022, principalement en raison du fort développement de l'activité de l'entreprise.

Le SCR souscription vie augmente de 25,3%, alors que le risque de souscription santé diminue de 9,4%.

### Groupe Thélem assurances

Le risque de souscription du Groupe Thélem assurances provient principalement de Thélem assurances. Par rapport à l'année 2022, le risque de souscription est évalué en hausse de 15,5%, en lien avec les variations constatées sur les entités du Groupe.

#### ❖ **Risque de concentration**

Le risque de souscription est concentré du point de vue géographique sur un seul pays, la France. En particulier, le Groupe Thélem assurances via son entité Thélem assurances connaît un risque de forte concentration avec de nombreux immeubles protégés contre l'incendie dans le centre-ville d'Orléans.

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés à des risques de type catastrophes naturelles et à des risques d'origines humaines et de pandémies.

L'ensemble de ces expositions est atténué par des programmes de réassurance.

## **III | 1 > 2. Maîtrise et suivi**

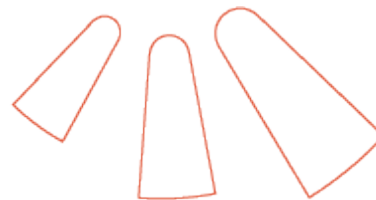
La maîtrise des risques de souscription passe par l'application de normes de souscription et de limites de souscription établies par risque, par garantie et des niveaux de délégation adaptés. Des critères d'acceptation sont définis et documentés. Ils encadrent les risques pouvant être souscrits selon des critères adaptés à chaque produit.

En outre et pour les deux entités assurantielles, des « pleins » d'acceptation représentant le maximum acceptable pour un risque sont fixés pour chaque produit.

En termes de garantie, des mécanismes de franchise, de garantie limitée ou de délais de carence permettent d'encadrer le risque.

Par ailleurs, le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de :

- › processus de souscription décrivant les règles et procédures suivies par chaque direction dans le cadre de l'activité de souscription ;
- › pilotage d'indicateurs de suivi de l'activité de souscription ;



- › reportings réguliers (tableaux de bord techniques et des risques de souscription).

### III | 2> Risque de marché

#### III | 2> 1. Nature du risque

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles sont exposés aux risques de marché suivants :

- › risque de taux ;
- › risque actions ;
- › risque immobilier ;
- › risque de spread ;
- › risque de concentration ;
- › risque de change.

L'ensemble de ces risques correspond aux différents sous-modules du SCR marché. Une définition et des précisions sur chacun de ces risques sont présentées dans la politique des risques de marché mise à disposition des collaborateurs concernés de l'entreprise.

#### Thélem assurances

Le risque de marché diminue de 14,8% entre 2022 et 2023. Cela s'explique essentiellement par les arbitrages réalisés sur le portefeuille de placements en fin d'année afin de réduire le risque financier.

#### Thélem prévoyance

Le risque de marché est en hausse de 17% entre 2022 et 2023. Cette variation s'explique principalement par les achats réalisés tout au long de l'année. Toutefois, les investissements obligataires réalisés sur des actifs de grande qualité permettent de réduire le taux de choc moyen sur le spread.

#### Groupe Thélem assurances

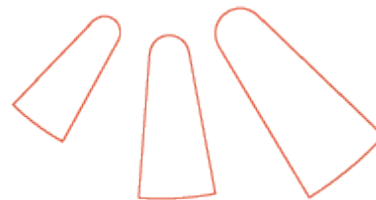
Le risque de marché diminue de 14,8% entre 2022 et 2023.

Cette baisse s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.

#### III | 2> 2. Respect du principe de la personne prudente en matière d'investissements

Dans le cadre de l'élaboration, du pilotage et du contrôle de sa stratégie d'investissements, le Groupe Thélem assurances a mis en place et développé un ensemble d'indicateurs internes des risques.

Ces indicateurs ont été sélectionnés pour renforcer les critères normatifs en vigueur et ce, sur certains risques de marché auxquels s'expose le Groupe dans ses placements et afin de calibrer sa gestion des risques financiers en fonction des niveaux d'appétence et de tolérance retenus.



La gestion des investissements et des placements fait l'objet d'un suivi régulier, opéré au sein d'un Comité d'investissements mensuel.

### III | 2> 3. Maîtrise et suivi

Dans le cadre de la politique d'investissements du Groupe Thélem assurances, des mesures ont permis d'optimiser l'allocation des actifs et de mieux maîtriser les risques présents dans les portefeuilles de placements. En complément, la Direction financière a fait évoluer la politique de sélection des titres par notamment :

- › La diversification obligataire et actions ;
- › La mise en place d'une liste d'instruments éligibles.

De plus, le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles ont mis en place des indicateurs de quantification des risques de marché, suivis à plusieurs niveaux :

- › un suivi mensuel de la stratégie de placement validée par les conseils d'administration ;
- › des tableaux de bord mensuel des risques financiers, présentés dans le rapport de gestion des risques.

### III | 3> Risque de crédit

#### III | 3> 1. Nature du risque

Le risque de contrepartie découle du défaut de la contrepartie à une opération, au moment où elle doit remplir ses obligations.

Afin d'être en phase avec le référentiel Solvabilité 2, ce risque concerne d'une part les créances sur les intermédiaires et les clients, et d'autre part les opérations de réassurance, de titrisation, de dérivés ou autres instruments d'atténuation du risque, les comptes en banque, les dépôts espèces chez les cédantes, les lettres de crédit et les sûretés. Les autres risques liés aux contreparties sont traités dans le risque de concentration.

#### Thélem assurances

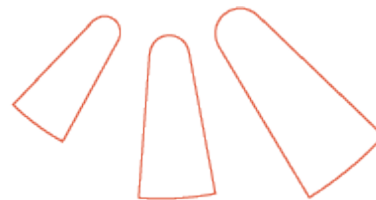
Le SCR de contrepartie augmente de 11,0% entre 2022 et 2023 provenant d'une hausse du monétaire.

#### Thélem prévoyance

Le SCR de contrepartie augmente de 5,5% entre 2022 et 2023, ce qui s'explique essentiellement par la hausse de l'activité.

#### Groupe Thélem assurances

Le SCR de contrepartie calculé augmente de 10,4% entre 2022 et 2023. Cette évolution s'explique par les variations observées sur les entités Thélem assurances et Thélem prévoyance.



### III | 3› 2. Maîtrise et suivi

L'exposition de l'entreprise au risque de contrepartie de ses réassureurs est limitée de plusieurs façons notamment via une dispersion des réassureurs maintenue en 2023 avec un grand nombre de réassureurs choisis parmi les professionnels reconnus bénéficiant des meilleures notations, une ouverture à plusieurs courtiers de réassurance assurant par ailleurs un accès à l'information étendu.

La notation des contreparties de Thélem assurances et de Thélem prévoyance est suivie de manière régulière. La politique de réassurance donne des indicateurs de concentration. Ainsi le Groupe Thélem assurances surveille que les limites de concentration définies soient constamment respectées.

### III | 4› Risque de liquidité

#### III | 4› 1. Nature du risque

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « *le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles* ».

La gestion du risque de liquidité recouvre les éléments suivants :

- › les modalités selon lesquelles l'organisme prend en compte les risques de liquidité à court et long terme ;
- › le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de durée et de liquidité.

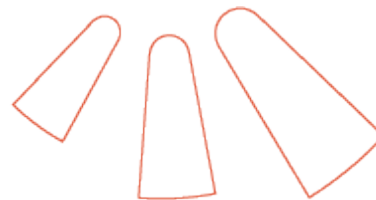
#### III | 4› 2. Maîtrise et suivi

La gestion actif - passif a pour objectif d'estimer et piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par le Groupe sous contrainte d'un niveau de rentabilité et d'un cadre réglementaire précis. Elle analyse systématiquement le risque de liquidité et le risque de taux, et s'assure du respect des ratios imposés par le régulateur.

Dans le cadre de la gestion des risques actif - passif, les points suivants sont examinés :

- › L'adéquation entre les actifs et les passifs et en particulier leur durée ;
- › Le lien entre les risques des différentes classes d'actifs et de passifs ;
- › Les effets des techniques d'atténuation des risques sur la gestion actif - passif.

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles présentent une liquidité quotidienne dans un contexte de marché sans stress extrême. Il n'est ainsi pas mis en place de suivi particulier de ce risque actuellement.



### III | 4> 3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures (EPIFP) est calculé comme la somme des EPIFP de Thélem assurances et de Thélem prévoyance après retraitements des cessions de réassurance internes.

### III | 5> Risque opérationnel

#### III | 5> 1. Nature du risque

L'article R.352-1 du Code des assurances définit le risque opérationnel comme : « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. » Les événements extérieurs mentionnés dans cette définition couvrent ceux d'origine humaine ou naturelle. En complément, l'article R.352-2 du même code précise que le risque opérationnel comprend « les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation. »

De fait, les risques opérationnels sont inhérents à toute activité, y compris celles de Thélem assurances et Thélem prévoyance. Leurs causes sont diverses et comprennent de façon non exhaustive :

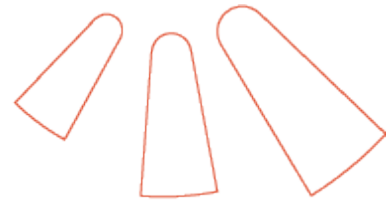
- › une mauvaise gestion ;
- › les erreurs ou la fraude de la part d'employés ;
- › le manquement à l'obligation interne de documenter une transaction ou d'obtenir les autorisations internes nécessaires ;
- › le manquement aux obligations réglementaires ou contractuelles ;
- › les failles dans les systèmes informatiques ;
- › les mauvaises performances commerciales ;
- › les événements extérieurs.

La survenance d'une défaillance opérationnelle, en particulier en cas d'échec des procédures de contrôle interne, pourrait également avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe Thélem assurances, son chiffre d'affaires présent et futur, son résultat net, sa trésorerie et sa situation financière.

#### III | 5> 2. Maîtrise et suivi

Les enjeux de couverture des différentes catégories de risques opérationnels sont définis en fonction du :

- › cadre de tolérance « risques opérationnels » et de l'appétence du groupe vis-à-vis de ces risques ;
- › niveau de couverture des différentes catégories de risques par les dispositifs de maîtrise existants :
  - › 1ère ligne de défense (directions opérationnelles) ;



- › 2ème ligne de défense (pôle Maitrise des risques opérationnels, conformité, base incidents, etc.) ;
- › 3ème ligne de défense (audit interne).

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe Thélem assurances permet de procéder à la formalisation de la cartographie des risques et des contrôles ainsi que de prévoir et de suivre les plans d'action mis en place pour maîtriser les risques.

En outre et afin de fournir une image réelle des activités et des contrôles en place, les cartographies de risques et contrôles sont actualisées de manière ad hoc. Cette mise à jour repose sur :

- › la mise en place de plans d'action ;
- › l'actualisation de la description des contrôles suite à une vague de contrôle ;
- › une évolution portée à la connaissance du pôle Maitrise des risques opérationnels.

### III | 6> Autres risques importants

#### III | 6> 1. Risque de réputation

Le risque de réputation, ou risque d'image, est le risque qu'un évènement ait une influence défavorable sur la perception du Groupe Thélem assurances par des parties prenantes. Il se matérialise par une dégradation durable de la confiance portée par les parties prenantes.

L'atteinte ou la réputation peut découler de facteurs internes (matérialisation d'un autre risque) ou externes (rumeurs).

Le risque de réputation est suivi :

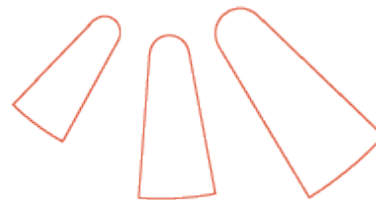
- › indirectement par les cartographies de risques et contrôles ;
- › par un échange sur risques tels que perçus par les directeurs de Thélem assurances lors d'un Comité de Gestion des Risques.

#### III | 6> 2. Risque stratégique

Les risques stratégiques relèvent d'incompatibilités ou d'incohérences entre deux ou plusieurs des éléments suivants :

- › les objectifs stratégiques du Groupe ;
- › les stratégies mises en place ;
- › les ressources déployées pour l'atteinte de ces objectifs ;
- › la qualité de leur mise en œuvre ;
- › la situation économique des marchés sur lesquels l'assureur opère.

Les risques stratégiques du Groupe Thélem assurances sont couverts par les modalités de gouvernance en termes d'orientations stratégiques. Les décisions stratégiques sont prises de manière collégiale.



### III | 6> 3. Risques liés à la sous-traitance

Les travaux menés jusqu'ici ont permis de cartographier et qualifier 31 sous-traitants portant 42 activités externalisées, et de les répartir sur les 5 niveaux de scoring définis par Thélem assurances : simples, standard, essentiel, essentiel +, important ou critique.

Pour renforcer la couverture des risques opérationnels liés à ces sous-traitants, le pôle Maitrise des risques opérationnels déploie une action afin de renforcer le pilotage des sous-traitants et répondre aux obligations réglementaires.

### III | 6> 4. Risques informatiques

Les orientations EIOPA BoS 20/600 et la notice ACPR parue le 18/06/2021 précisent les orientations concernant les diligences à effectuer par les organismes d'assurance et de réassurance afin de tenir compte de l'importance de la gestion du risque des nouvelles technologies de l'information et de sa prise en compte par la gouvernance.

Le risque informatique est un risque opérationnel se caractérisant par une défaillance du fonctionnement du système d'information nécessaire à l'activité ou des fonctions support au système d'information et entraînant.

Pour renforcer la couverture des risques informatiques, le pôle Maitrise des risques opérationnels déploie des actions spécifiques afin de renforcer le pilotage des risques informatiques avec l'implication de l'ensemble des directions du Groupe et notamment la direction des systèmes d'information.

### III | 6> 5. Concentration de risque significative Groupe

Au regard de la prédominance de l'entité Thélem assurances dans l'activité du Groupe et du caractère récent de l'activité de Thélem prévoyance, les risques du Groupe sont actuellement essentiellement concentrés sur Thélem assurances.

### III | 6> 6. Programme de réassurance

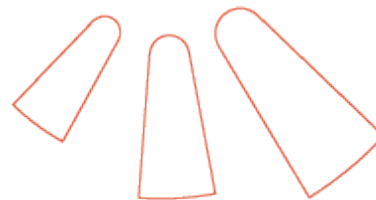
#### Thélem assurances

Pour faire face à un retournement inédit du marché de la réassurance, l'entreprise a fait le choix pour le renouvellement des traités de l'exercice 2023, de privilégier l'étendue des couvertures en poursuivant ses investissements dans les programmes de réassurance.

Les traités sont pour l'essentiel sous forme non proportionnelle en excédent de sinistre par risque et/ou par évènement, à l'exception de couvertures sur des branches spécifiques, telles les catastrophes naturelles et les risques attentats.

Les couvertures ont pour but de protéger l'entreprise des risques de pointe et de fréquence. Elles présentent donc des rétentions et structures établies en fonction des expositions tout en tenant compte du nécessaire respect des équilibres financiers des branches concernées, du résultat global ainsi que de la volonté de préserver la solidité du bilan de Thélem assurances.





Au cours du renouvellement des traités 2024, le marché de la réassurance continue à opérer un rattrapage.

Les facteurs qui expliquent ce rattrapage sont multiples, nous pouvons citer :

- › L'intensité et la répétition des événements climatiques dans le monde,
- › Une inflation élevée,
- › La remontée brutale des taux,
- › Des incertitudes liées aux conflits internationaux,
- › Un marché des rétrocessions risque dur,...

Cela peut avoir des conséquences directes sur le programme de réassurance de Thélem assurances, et afin de mieux anticiper les éventuelles difficultés de placements de nos traités, Thélem assurances a initié dès le début de l'année 2023 des travaux d'optimisation de ses programmes, aboutissant dans le courant de l'année 2023 à une structure cible et à un coût/efficacité des programmes optimisé.

### **Thélem prévoyance**

La réassurance de Thélem prévoyance est très protectrice et en adéquation avec la taille de cette société récente et en fort développement.

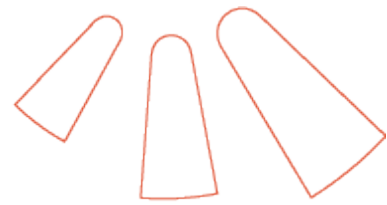
## **III | 6› 7. Sensibilité aux risques**

La sensibilité aux risques est testée au niveau de Thélem assurances et de Thélem prévoyance lors de la réalisation de l'exercice ORSA annuel et des use-tests ponctuels. Ainsi, une projection est effectuée en scénario central, correspondant au plan stratégique du groupe et de ses entités et des projections sous hypothèses de stress complètent l'analyse.

Au travers de leurs analyses quantitatives, Thélem assurances et Thélem prévoyance identifient la déformation éventuelle de leur profil de risque dans le cas de plusieurs scénarios défavorables.

## **III | 7› Autres informations**

Aucune autre information importante n'est à ajouter à l'analyse du profil de risque du Groupe Thélem assurances et de ses entités.



## IV | Valorisation à des fins de solvabilité

### IV| 1> Actifs

#### IV| 1> 1. Présentation générale du bilan actif en norme Solvabilité 2

##### Thélem assurances

Les actifs de Thélem assurances au 31 décembre 2023 peuvent être représentés comme suit :

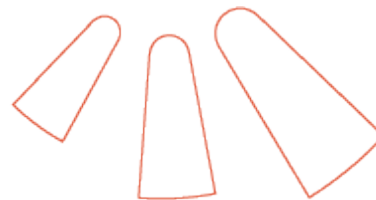
en k€

Poste de l'actif	2023	2022
Actifs incorporels	39	42
Impôts différés actif	3 687	0
Immobilier d'exploitation	22 423	28 099
Investissements	722 147	709 505
<i>dont immobilier placement</i>	214 129	246 507
<i>dont participations</i>	20 914	18 125
<i>dont actions</i>	15 897	50 991
<i>dont obligations</i>	344 970	281 506
<i>dont autres</i>	126 237	112 376
Dépôts espèces	1 536	1 417
Provisions cédées aux réassureurs	0	0
Créances sur les réassureurs	120 824	162 173
Créances intermédiaires	25 179	23 838
Caisses et comptes courants bancaires	188 623	82 226
Autres	32 325	47 124
<b>Total</b>	<b>1 116 783</b>	<b>1 054 423</b>

À la fin de l'année 2023, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 1 116 M€ en hausse de 5,9% par rapport à 2022, résultant principalement d'un renforcement des investissements sur les obligations, d'une forte augmentation des comptes courants bancaires à la suite d'une opération de REPO de 80,0 M€ compensés par une diminution des actions et placements immobiliers à la suite d'opérations d'arbitrages et de la baisse du marché immobilier.

##### Thélem prévoyance

Les actifs de Thélem prévoyance au 31 décembre 2023 peuvent être représentés comme suit :



en k€

Poste de l'actif	2023	2022
Actifs incorporels	0	0
Impôts différés actif	0	0
Immobilier d'exploitation	0	0
Investissements	28 336	19 618
<i>dont immobilier placement</i>	0	0
<i>dont participations</i>	0	0
<i>dont actions</i>	263	274
<i>dont obligations</i>	24 176	16 725
<i>dont autres</i>	3 897	2 619
Dépôts espèces	0	0
Provisions cédées aux réassureurs	4 232	5 618
Créances sur les réassureurs	2 050	1 562
Créances intermédiaires	127	127
Caisses et comptes courants bancaires	6 062	7 672
Autres	198	105
<b>Total</b>	<b>41 005</b>	<b>34 702</b>

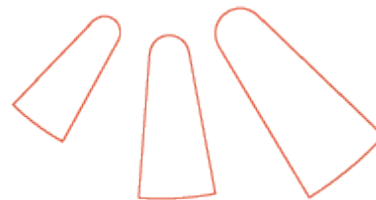
À la fin de l'année 2023, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 41,0 M€, soit une hausse de 18,2% par rapport au 31 décembre 2022, résultant principalement d'une augmentation des investissements (+8,7M€), d'une diminution des actifs de réassurance (-1,4M€) et d'une baisse de la trésorerie (-1,6M€).

### Groupe Thélem assurances

Les actifs du Groupe Thélem assurances au 31 décembre 2023 peuvent être représentés comme suit :

en k€

Poste de l'actif	2023	2022
Actifs incorporels	39	42
Impôts différés actif	3 687	0
Immobilier d'exploitation	22 423	28 099
Investissements	745 178	740 029
<i>dont immobilier placement</i>	226 497	272 588
<i>dont participations</i>	3 242	2 942
<i>dont actions</i>	16 160	51 265
<i>dont obligations</i>	369 146	298 231
<i>dont autres</i>	130 134	115 003
Dépôts espèces	1 536	1 417
Créances sur les réassureurs	121 340	163 303
Créances intermédiaires	23 970	23 994
Caisses et comptes courants bancaires	194 709	91 583
Autres	18 477	19 229
<b>Total</b>	<b>1 131 359</b>	<b>1 067 698</b>



A la fin de l'année 2023, le total des actifs évalués en norme Solvabilité 2 s'élève à 1.131 M€, soit une hausse de 6,0 % par rapport au 31 décembre 2022.

#### IV | 1 > 2. Méthodologie de valorisation des actifs

La méthodologie de valorisation des actifs est valable pour le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles.

Les placements financiers cotés ont une valeur liquidative correspondant aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Le Groupe Thélem assurances n'a pas utilisé de propre valorisation de ces actifs en dehors de ceux d'un marché coté.

Pour les placements financiers qui ne bénéficient pas d'une cotation sur un marché réglementé (fonds de dettes privées, Infrastructures, Capital investissement), la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

Les placements immobiliers, quant à eux, ont une valeur de marché fondée sur une estimation ou une expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

Concernant les actifs incorporels, l'Article 12 du règlement délégué mentionne que les entreprises d'assurance valorisent à zéro les immobilisations incorporelles, sauf si celles-ci peuvent être vendues séparément et que l'entreprise d'assurance peut démontrer qu'il existe pour cet actif une valeur de marché. Comme les fonds de commerce acquis et les actifs incorporels de type logiciels du Groupe Thélem assurances ne peuvent être vendus séparément, le Groupe leur a attribué une valeur nulle sous Solvabilité 2.

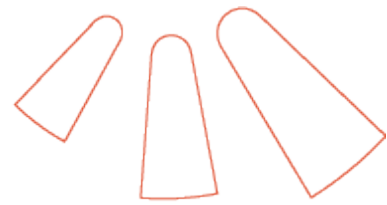
#### IV | 1 > 3. Principaux écarts de valorisation entre la norme française et la norme S2

Le rattachement des postes Solvabilité 2 aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité 2 publié le 02/07/2013 par l'ACPR.

Les tableaux suivants présentent les écarts de valorisation entre les normes pour le Groupe et ses deux entités :

##### Thélem assurances

Répartition des investissements	en k€		
	2023		
	Norme S1	Norme S2	Écart
Immobilier hors exploitation	97 745	214 129	116 384
Participations	20 017	20 914	897
Actions cotées (hors participations)	0	0	0
Actions non cotées (hors participations)	14 136	15 897	1 761
Obligations souveraines	93 820	89 960	-3 859
Obligations corporate (autres)	257 974	255 010	-2 964
Fonds d'investissement	116 315	126 190	9 875
Autres investissements	47	47	0
<b>Total</b>	<b>600 053</b>	<b>722 147</b>	<b>122 093</b>



## Thélem prévoyance

Placements financiers	2023		
	Norme S1	Norme S2	Écart
Immobilier hors exploitation	0	0	0
Participations	0	0	0
Actions cotées (hors participations)	197	263	66
Actions non cotées (hors participations)	0	0	0
Obligations souveraines	7 291	6 995	-296
Obligations corporate (autres)	17 668	17 181	-488
Fonds d'investissement	3 758	3 897	139
Autres investissements	0	0	0
<b>Total</b>	<b>28 915</b>	<b>28 336</b>	<b>-579</b>

## Groupe Thélem assurances

Placements financiers	2023		
	Norme S1	Norme S2	Écart
Immobilier hors exploitation	110 172	226 497	116 325
Participations	0	3 242	3 242
Actions cotées (hors participations)	197	263	66
Actions non cotées (hors participations)	14 136	15 897	1 761
Obligations souveraines	100 836	96 955	-3 880
Obligations corporate (autres)	275 607	272 190	-3 417
Fonds d'investissement	120 073	130 087	10 014
Autres investissements	47	47	0
<b>Total</b>	<b>621 068</b>	<b>745 178</b>	<b>124 110</b>

Pour chaque catégorie importante d'actifs, les méthodes de valorisation appliquées sont les suivantes:

### ❖ Immobilier (exploitation et placement)

Norme comptable : les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant.

Norme Solvabilité 2 : la valeur de marché est fondée sur une estimation ou expertise faite par un professionnel indépendant agréé.

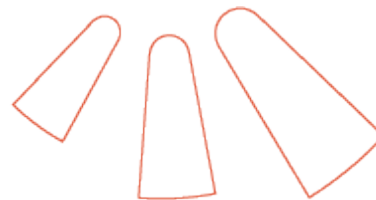
### ❖ Participations

Norme comptable : les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs des participations non cotées sont évaluées sur la base de la valeur de l'actif net ajusté.

### ❖ Actions, OPC et autres titres assimilés

Norme comptable : les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.



Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

❖ **Obligations, OPC et autres titres assimilés**

Norme comptable : les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle ou linéaire.

Dans les comptes sociaux, les soldes des surcotes décotes et les intérêts courus se trouvent dans les comptes de régularisation, au bas du bilan.

Norme Solvabilité 2 : les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé (Source Bloomberg). Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture Bid « prix de vente ». En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et y compris coupons courus.

En ce qui concerne les placements financiers ne bénéficiant pas d'une cotation sur un marché réglementé, la valorisation est calculée et transmise par la société de gestion qui a émis le fonds.

❖ **Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie, prêts et prêts hypothécaires, créances nées d'opérations d'assurance, créances nées d'opérations de réassurance, trésorerie et équivalent trésorerie**

Normes comptable et Solvabilité 2 : la valeur en norme Solvabilité 2 est égale à la valeur en norme comptable.

#### **IV | 1 > 4. Hypothèses de projection**

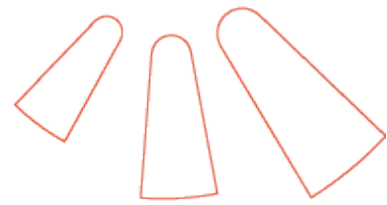
Dans le cadre de la gestion de son activité, le Groupe Thélem assurances projette l'évolution de la valeur des actifs financiers.

Concernant les produits financiers des hypothèses sont retenues en fonction des éléments suivants :

- › portefeuille actuel de Thélem assurances et Thélem prévoyance pour les rendements et la structuration des tombées obligataires ;
- › observation des différents marchés : monétaire, obligataires, actions afin de simuler le placement du cash-flow et des tombées obligataires avec des taux de rendements actuels et réalistes.

Pour les frais financiers, il est tenu compte des montants et des natures des frais observés actuellement, des tendances observées sur certains frais et du plan de travaux pour les immeubles.

En fonction de l'actualité des marchés et des ajustements éventuels de la politique financière des simulations sont effectuées en cours d'année.



## IV| 1> 5. Impôts différés

L'impôt différé actif de 3,7M€ est composé essentiellement d'un impôt différé relatif aux exercices déficitaires en 2022 et 2023 (+3,6M€) et aux plus-values sur OPC (+1,5M€) duquel est déduit l'impôt différé en lien avec les plus-values de cessions sur immeubles (-1,6M€).

## IV| 2> Provisions techniques

### IV| 2> 1. Méthodologie de calculs des provisions techniques

#### IV| 2> 1. A. Dans les comptes sociaux

Les provisions techniques sont calculées en sommant les provisions techniques de Thélem assurances et Thélem prévoyance après retraitements des opérations intra-groupes. Ces retraitements concernent les cessions de réassurance de Thélem prévoyance à Thélem assurances.

#### IV| 2> 1. B. En norme Solvabilité 2

##### ❖ Best Estimate

Les Best Estimate sont calculés par groupe de risques homogènes pour chacune des entités en distinguant les provisions de primes et provisions de sinistres, brut et net de réassurance. Les Best Estimate sont ensuite consolidés après retraitement des cessions de réassurance internes.

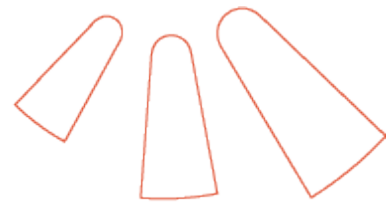
##### ❖ Marge de risque

La marge pour risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques Solvabilité 2 est équivalente au montant qu'une entreprise d'assurance et de réassurance demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance (valeur de transfert). Son calcul suppose un transfert de l'intégralité des engagements du portefeuille d'assurance et de réassurance prenant ainsi en compte l'ensemble des effets de diversification.

Pour le groupe, la marge de risque est obtenue en sommant les marges de risque de Thélem assurances et Thélem prévoyance.

### IV| 2> 2. Présentation générale des provisions en norme Solvabilité 2

Les tableaux suivants présentent une comparaison des Best Estimate par garantie au 31/12/2023 et au 31/12/2022 pour le groupe et ses deux entités :



## Thélem assurances

LOB	2023 T4			2022 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
<b>Engagement non vie</b>						
Frais médicaux	2 005	0	2 005	3 100	0	3 100
Protection du revenu	20 916	1 830	19 086	21 137	966	20 171
R.C. Automobile	196 532	52 069	144 463	190 578	51 593	138 985
Autre assurance des véhicules à moteur	43 848	-695	44 543	40 733	9 174	31 559
Maritime, Aérienne, transport	-25	-9	-16	12	-15	27
Incendie et autres dommages aux biens	150 030	56 024	94 007	142 027	68 101	73 926
Responsabilité Civile Générale	103 501	80	103 421	104 274	314	103 959
Protection Juridique	2 784	-279	3 063	3 149	-363	3 512
Pertes Pécuniaires Diverses	0	0	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	-116	0	-116	-94	0	-94
<b>Engagement vie</b>						
Rentes non-vie	21 389	0	21 389	21 615	0	21 615
Rentes santé	826	0	826	616	0	616
Acceptations proportionnelles Décès	-425	0	-425	-1 020	0	-1 020
Acceptations proportionnelles Invalidité	603	0	603	359	0	359
<b>Total</b>	<b>541 869</b>	<b>109 020</b>	<b>432 849</b>	<b>526 484</b>	<b>129 770</b>	<b>396 714</b>

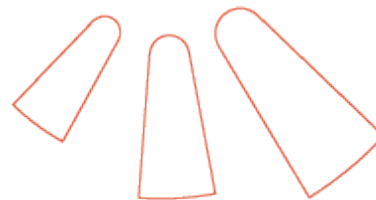
## Thélem prévoyance

Garantie	2023 T4			2022 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Incapacité	6 761	3 152	3 609	10 491	5 280	5 211
Vie entière	1 562	-111	1 673	-1 998	-176	-1 822
Décès	-369	-638	268	-1 434	-1 155	-279
RE RC	1 163	887	276	1 370	1 015	355
Invalidité	1 577	942	635	1 130	654	477
<b>Total</b>	<b>10 693</b>	<b>4 232</b>	<b>6 461</b>	<b>9 559</b>	<b>5 618</b>	<b>3 941</b>

## Groupe Thélem assurances

LOB	2023 T4			2022 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
<b>Engagement non vie</b>						
Frais médicaux	2 005	0	2 005	3 100	0	3 100
Protection du revenu	23 864	1 299	22 565	26 257	970	25 287
R.C. Automobile	196 532	52 069	144 463	190 578	51 593	138 985
Autre assurance des véhicules à moteur	43 848	-695	44 543	40 733	9 174	31 559
Maritime, Aérienne, transport	-25	-9	-16	12	-15	27
Incendie et autres dommages aux biens	150 030	56 024	94 007	142 027	68 101	73 926
Responsabilité Civile Générale	103 501	80	103 421	104 274	314	103 959
Protection Juridique	2 784	-279	3 063	3 149	-363	3 512
Pertes Pécuniaires Diverses	-0	0	-0	-0	0	-0
Réassurance dommages non proportionnelle	0	0	0	0	0	0
<b>Engagement vie</b>						
Contrats avec PB	1 562	39	1 523	-1 998	-1	-1 997
Autres contrats d'assurance vie	793	524	270	-64	705	-769
Acceptations proportionnelles	0	0	0	0	0	0
Rentes	23 823	356	23 467	23 361	295	23 066
<b>Total</b>	<b>548 719</b>	<b>109 408</b>	<b>439 311</b>	<b>531 428</b>	<b>130 773</b>	<b>400 655</b>





La hausse des Best Estimate Groupe (+38,7M€ net de réassurance) est principalement expliquée par la hausse des Best Estimate Thélem assurances (+36,1M€ net de réassurance).

La sinistralité en 2023 (événements climatiques) entraîne une hausse des Best Estimate brut de réassurance, et ce malgré la remontée des taux observée cette même année.

#### IV | 2> 3. Principaux écarts de valorisation entre la norme comptable et la norme Solvabilité 2

##### ❖ Norme comptable

La comparaison des provisions Solvabilité 1 au 31/12/2022 et au 31/12/2023 est présente dans la partie concernant les comptes consolidés du rapport d'activité 2023.

On observe une hausse des provisions Solvabilité 1 sur une année, expliquée par une hausse des provisions techniques pour les deux entités.

##### ❖ Norme Solvabilité 2

Le tableau suivant présente une comparaison des Best Estimate par entité au 31/12/2023 et au 31/12/2022 :

	2023 T4			2022 T4		
	BE brut	BE cédé	BE net	BE brut	BE cédé	BE net
Thélem assurances	541 868 960	109 019 525	432 849 435	526 484 238	129 770 027	396 714 211
Thélem prévoyance	10 693 111	4 231 834	6 461 277	9 559 087	5 618 272	3 940 814
Somme TA+TP	552 562	113 251	439 311	536 043	135 388	400 655
<b>Groupe</b>	<b>548 719</b>	<b>109 408</b>	<b>439 311</b>	<b>531 428</b>	<b>130 773</b>	<b>400 655</b>

Le Best Estimate Groupe augmente de +17,3M€ en brut de réassurance mais le cédé diminue -21,4M€, d'où une augmentation de +38,7M€ du Best Estimate Groupe en net de réassurance. En détail :

- Augmentation de +36,1M€ en net sur Thélem assurances ;
- Augmentation de +2,5M€ en net sur Thélem prévoyance.

##### ❖ Comparaison des provisions brutes de réassurance

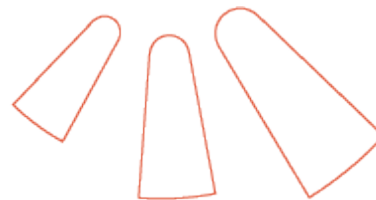
En synthèse, les principaux écarts de valorisation entre provisions comptables et provisions prudentielles proviennent principalement de différences dans la composition respective de ces provisions.

##### ❖ Marge de risque

La marge de risque valorisée dans le calcul des provisions prudentielles n'a pas d'équivalent dans les provisions comptables.

Le tableau suivant présente les marges de risque au 31/12/2022 et 31/12/2023 pour le Groupe et ses entités :

	en k€	2023 T4	2022 T4
<b>Marge de risque</b>			
Thélem assurances		24 475	32 135
Thélem prévoyance		4 015	4 652
<b>Groupe</b>		<b>28 490</b>	<b>36 787</b>



La baisse de la marge de risque est expliquée principalement par la hausse des taux d'actualisation et par le changement de méthodologie de calcul en conformité avec la notice ACPR du 17/07/2023. En détail :

- › -7,7M€ pour l'entité Thélem assurances
- › et -0,6M€ pour l'entité Thélem prévoyance.

#### **IV| 2› 4. Qualité des données**

Les Best Estimate Groupe sont calculés à partir des Best Estimate Thélem assurances et Thélem prévoyance. L'analyse des données est donc effectuée sur chaque entité solo.

#### **IV| 2› 5. Correction et mécanismes optionnels**

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent aucun des éléments suivants :

- › ajustement égalisateur ;
- › correction pour volatilité ;
- › courbe des taux sans risque transitoire ;
- › déduction transitoire.

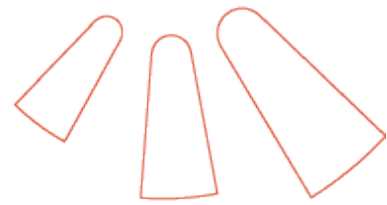
#### **IV| 2› 6. Contrats de réassurance**

Les montants recouvrables au titre de la réassurance ont été réévalués selon les normes Solvabilité 2. Ainsi, le montant des provisions techniques enregistré en comptabilité a été remplacé par le montant des Best Estimate.

### **IV| 3› Autres passifs**

#### **IV| 3› 1. Vision globale des autres passifs en norme Solvabilité 2**

Les autres passifs du Groupe Thélem assurances et de ses entités sont présentés dans les tableaux ci-dessous :



### Thélem assurances

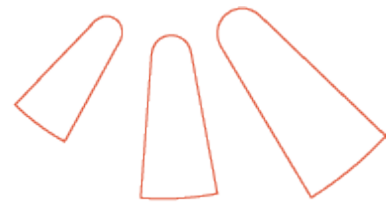
en k€

Autres passifs	2023	2022
Dépôts espèces des réassureurs	10 105	13 425
Dettes d'assurance ou de réassurance	14 002	14 619
Dérivés	0	0
Impôts différés passif	49 076	54 313
Provisions autres que les provisions techniques	0	0
Dettes bancaires	0	0
Autres dettes financières	640	605
Dettes (hors assurance)	114 386	32 335
Engagements sociaux	0	0
Investissements non appelés	0	0
Passifs contingents	3 364	3 484
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	2 021	3 007
<b>Total</b>	<b>193 593</b>	<b>121 788</b>

### Thélem prévoyance

en k€

Autres passifs	2023	2022
Dépôts espèces des réassureurs	67	81
Dettes d'assurance ou de réassurance	3 559	1 664
Dérivés	0	0
Impôts différés passif	1 505	1 178
Provisions autres que les provisions techniques	0	0
Dettes bancaires	409	11
Autres dettes financières	0	0
Dettes (hors assurance)	3 082	2 371
Engagements sociaux	0	0
Investissements non appelés	0	0
Passifs contingents	0	0
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	0	0
<b>Total</b>	<b>8 622</b>	<b>5 306</b>



## Groupe Thélem assurances

en k€

Autres passifs	2023	2022
Dépôts espèces des réassureurs	10 172	13 506
Dettes d'assurance ou de réassurance	14 302	14 878
Dérivés	0	0
Impôts différés passif	50 581	55 491
Provisions autres que les provisions techniques	3 364	3 484
Dettes bancaires	409	11
Autres dettes financières	342	701
Dettes (hors assurance)	116 107	34 337
Engagements sociaux	0	0
Investissements non appelés	0	0
Passifs contingents	0	0
Autres passifs (hors passifs subordonnés)	2 029	3 059
<b>Total</b> (hors passifs des entités du groupe des autres secteurs financiers)	<b>197 305</b>	<b>125 467</b>

Hormis les impôts différés, tous les éléments des autres passifs ci-dessus sont comptabilisés à leur valeur comptable en Solvabilité 2, il n'y a donc pas d'écart entre les deux normes.

### **IV | 3 > 2. Impôts différés**

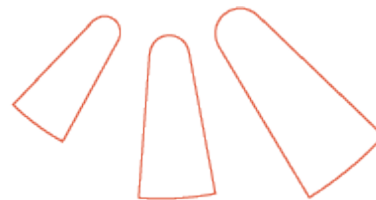
Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Thélem assurances a appliqué les taux d'imposition prévus dans la Loi de finance 2020, taux qui n'ont pas été modifiés dans Loi de finance 2023 soit 25%, ce qui donne un taux effectif de 25,83%.

Les impôts différés passifs diminuent de 4,9 M€ entre 2022 et 2023.

### **IV | 4 > Autres informations**

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein du groupe et de ses entités.



## V | Gestion du capital

### V | 1> Fonds propres

#### V | 1> 1. Gestion des fonds propres

La gestion du capital est un processus qui s'opère de façon intégrée avec l'ensemble des activités liées à la planification stratégique et au cadre de gestion des risques, notamment à travers l'exercice ORSA et l'énoncé de l'appétit au risque. A travers la politique de gestion du capital, les conseils d'administration du Groupe Thélem assurances se fixent pour objectifs de :

- › définir les règles de gouvernance liées à la gestion du capital au sein du groupe ;
- › se doter d'un plan de gestion du capital à moyen terme ;
- › définir les outils de pilotage et de suivi de son besoin en capital, notamment à travers l'exercice ORSA.

Les deux entités assurantielles du Groupe Thélem assurances réalisent des projections de fonds propres dans le cadre de l'ORSA. Ces projections s'effectuent sur une période de cinq ans. Une politique de gestion du capital est mise en place et suivie sur cet horizon qui correspond au plan stratégique.

#### V | 1> 2. Présentation des fonds propres actuels

##### V | 1> 2. A. Comparaison avec la norme comptable

Les capitaux propres Solvabilité 2 s'élèvent à 356,8 M€, soit 168,9% des capitaux propres Solvabilité 1 fin 2023. A fin 2022, ils représentaient 169,7% des capitaux propres Solvabilité 1.

Les fonds propres Solvabilité 2 sont supérieurs de 145,6 M€ aux fonds propres Solvabilité 1 fin 2023 (contre +153,7 M€ fin 2022).

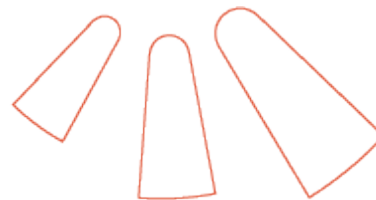
Deux éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre montants des fonds propres Solvabilité 1 et Solvabilité 2 :

- › la valeur de marché des investissements immobiliers et financiers dont le montant se révèle plus élevé que la valeur nette constatée dans les comptes Solvabilité 1 ;
- › les provisions techniques dont l'évaluation dans les comptes Solvabilité 1 est supérieure à la somme de la valeur des provisions en Best Estimate et de la marge de risque.

##### V | 1> 2. B. Variation entre 2022 et 2023

#### Groupe Thélem assurances

Au 31 décembre 2023, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 356,8 M€ contre 374,0 M€ en 2022.



Les fonds propres Solvabilité 2 diminuent de 17,2 M€ entre 2022 et 2023 ; cette évolution s'explique par :

- › une diminution des fonds propres Solvabilité 1 de 11,8 M€ (résultat déficitaire de 12,8 M€) ;
- › une baisse globale de la valorisation des postes du bilan économique de 5,4 M€ sur les postes suivants :

❖ **A l'actif**

- › augmentation du stock de plus et moins-values latentes sur les placements obligataires, OPC et actions de 14,8 M€ environ, en lien avec la détention de la courbe des taux, mais également du resserrement des spreads de crédit ;
- › diminution de la plus-value latente des actifs immobiliers de 27,7 M€ ;
- › élimination pour 5,0 M€ de nos actifs incorporels correspondant aux frais engagés en 2023 et immobilisés en Solvabilité 1.

❖ **Au passif**

- › ajustement à hauteur de 12,0 M€ des provisions techniques et de la marge de risque nettes de réassurance par rapport à 2022 (hors effet taux) ;
- › diminution en Solvabilité 1 de la provision d'égalisation de 5,3 M€.

**Thélem assurances**

Au 31 décembre 2023, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 356,8 M€ contre 374,0 M€ en 2022.

**Thélem prévoyance**

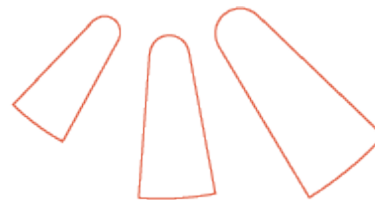
Au 31 décembre 2023, les fonds propres Solvabilité 2 s'élèvent à 17,7 M€ contre 15,2 M€ en 2022.

**V | 1 > 2. C. Structure des fonds propres**

Tous les éléments de fonds propres du Groupe Thélem assurances sont des fonds propres de base. Aucun élément de fonds propres auxiliaires n'est reconnu dans les fonds propres à fin 2023.

Aucun élément de fonds propres ne présente une échéance. Le Groupe Thélem assurances ne dispose pas de créances subordonnées.

Les fonds propres du Groupe Thélem assurances ne sont pas assortis de clause ou de condition spécifique pouvant nuire à la disponibilité, la fongibilité ou la transférabilité des fonds propres. Tous les éléments de fonds propres sont donc disponibles, ou peuvent être appelés sur demande, pour absorber complètement des pertes, que ce soit dans le cadre d'une exploitation continue ou en cas de liquidation. L'intégralité des fonds propres Solvabilité 2 du Groupe Thélem assurances est donc classée en Tier 1. Ils sont par ailleurs intégralement éligibles pour couvrir les exigences de solvabilité requises.



## V| 1› 2. D. Fonds propres soumis aux mesures transitoires

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas les mesures transitoires spécifiques aux fonds propres.

## V| 1› 2. E. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation correspond à l'actif net (356,8 M€), excédent d'actif sur passif, net des fonds d'établissement initiaux (50,0 M€) et des droits d'adhésion versés par les sociétaires (11,9 M€). Le montant de la réserve de réconciliation du Groupe Thélem assurances s'élève à 294,9 M€ à fin 2023.

## V| 1› 2. F. Diversification

Le Groupe Thélem assurances et ses deux entités assurantielles respectent les exigences de l'article 222 de la Directive 2009/138/CE puisqu'ils ne font pas double emploi des fonds propres éligibles en couverture du capital de solvabilité requis des entreprises prises en compte dans le calcul. Les créations intra-groupe de capital sont éliminées.

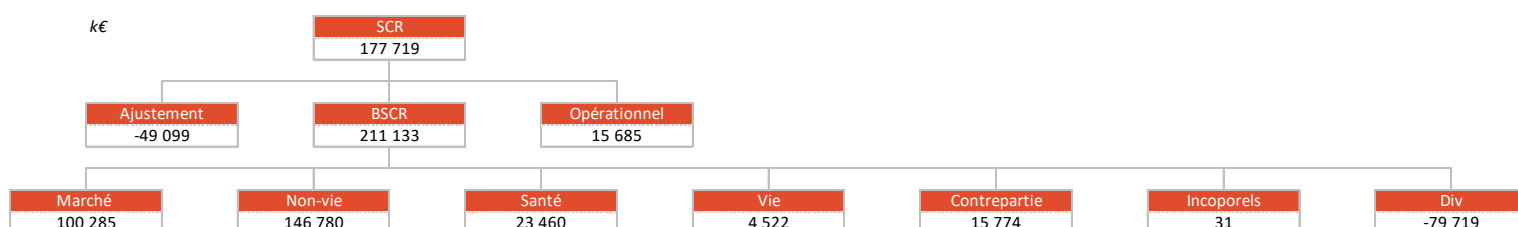
## V| 2› Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

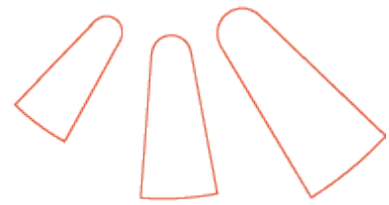
### V| 2› 1. SCR

Au regard des études menées, le Groupe Thélem assurances utilise actuellement les spécifications techniques fournies par l'EIOPA sans USP pour appliquer la formule standard aux profils de risque de Thélem assurances et de Thélem prévoyance. Pour Thélem assurances, un choc réduit lié sur un portefeuille d'actions long-terme est utilisé.

#### Thélem assurances

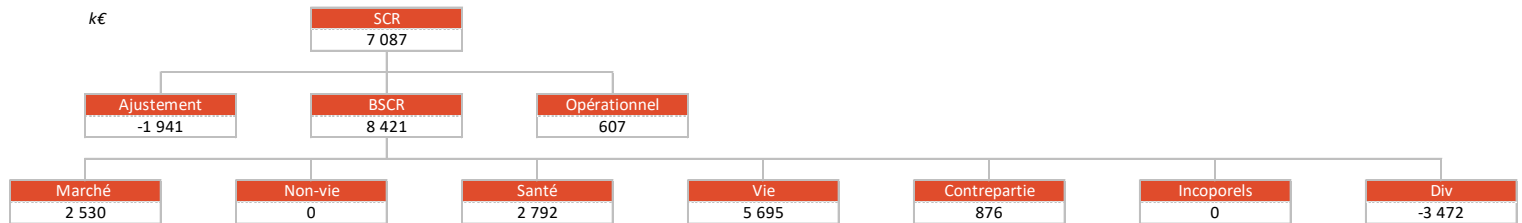
Le SCR total ainsi calculé pour Thélem assurances atteint 177,7 M€, en hausse de 7,8% par rapport à l'année 2022, et se décompose de la manière suivante :





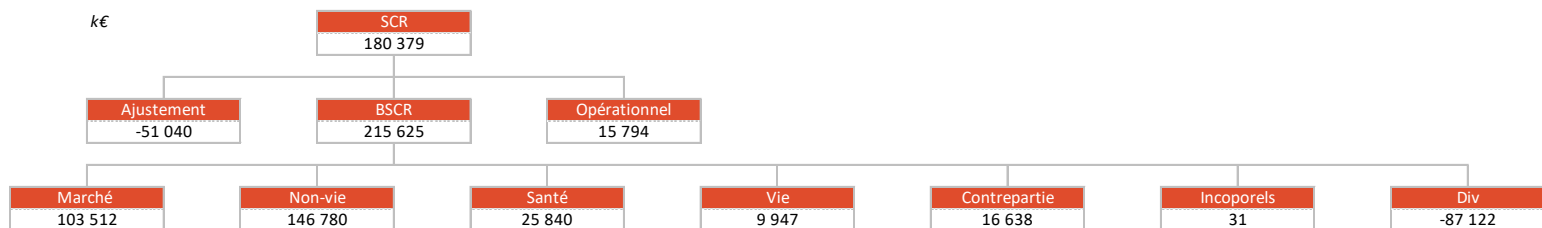
### Thélem prévoyance

Le SCR total ainsi calculé pour Thélem prévoyance atteint 7,1 M€, en hausse de 16,7% par rapport à l'année 2022, et se décompose de la manière suivante :



### Groupe Thélem assurances

Le SCR total ainsi calculé pour le Groupe Thélem assurances atteint 180,4 M€, en hausse de 5,4% par rapport à l'année 2022, et se décompose de la manière suivante :



Par ailleurs, le Groupe Thélem assurances procède à une consolidation de ses données sur les SCR. De façon globale, la méthodologie employée est celle d'une addition des données du SCR relatives à Thélem prévoyance et Thélem assurances sous réserve d'ajustements méthodologiques spécifiques.

Ainsi au niveau du Groupe Thélem assurances, le besoin en capital de solvabilité requis est le suivant :

k€

Capital de solvabilité requis	2023	2022
Thélem assurances	177 719	163 870
Thélem prévoyance	7 087	5 906
<b>Groupe</b>	<b>180 379</b>	<b>170 684</b>

Le SCR du Groupe provient donc très largement de l'entité Thélem assurances.

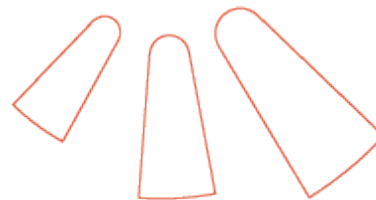
#### ❖ Test de recouvrabilité des impôts différés

L'impôt différé à l'actif est égal au BSCR + SCR opérationnel, qu'il faut multiplier par le taux d'imposition : 25,83% afin d'obtenir l'ajustement maximal.

Dans le cadre de la projection de probables bénéfices imposables futurs, un bilan Solvabilité 2 est simulé après survenance d'un choc bicentenaire ventilé sur l'ensemble des postes du bilan.

Concernant la projection du compte de résultat, un choc dégressif est appliqué aux cotisations entre 2022 et 2027. Les S/C, le solde de réassurance, et les frais d'acquisition sont projetés de manière équivalente au business plan. Les frais d'administration et autres sont fixes durant les 5 premières





années puis évoluent proportionnellement aux primes acquises, et représentent alors un poids plus important dans le compte de résultat choqué. Une décote est appliquée sur le résultat, de 60% dès l'année 6 jusqu'à 100% à partir de la 11<sup>ème</sup> année. Le rendement financier est supposé nul.

Concernant le Groupe, nous additionnons le test d'impôts différés de Thélem assurances et celui de Thélem prévoyance.

## V| 2> 2. MCR

Le MCR du Groupe s'élève à 75,6 M€ au 31/12/2023. Il convient de noter que la valeur du MCR Groupe est égale à la somme des MCR de Thélem assurances et Thélem prévoyance.

*en k€*

Minimul de capital requis	2023	2022
Thélem assurances	71 881	67 237
Thélem prévoyance	6 700	6 700
<b>Groupe</b>	<b>78 581</b>	<b>73 937</b>

## V| 3> Utilisation sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas de sous-module de risques sur actions fondé sur la durée dans le SCR.

## V| 4> Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe Thélem assurances et ses entités n'utilisent pas de modèle interne.

## V| 5> Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

A fin 2023, le ratio de couverture du SCR du Groupe Thélem assurances atteint 198%. Ce ratio s'élève à 201% pour l'entité Thélem assurances et à 249% pour Thélem prévoyance.

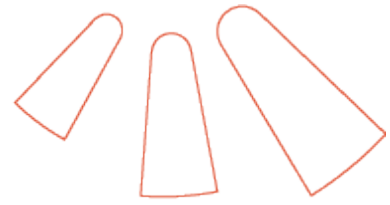
Au 31 décembre 2023, le MCR est également confortablement couvert au niveau du Groupe et de ses entités.

Au niveau du Groupe Thélem assurances et de ses deux entités assurantielles, il n'a ainsi été constaté aucun manquement au SCR ou au MCR au cours de 2023.

Par ailleurs, les projections de l'ORSA montrent que la couverture de la marge de solvabilité des entités du Groupe est respectée. Le Groupe et ses entités ne présentent actuellement pas de risque de non-respect de leur SCR et de leur MCR jusqu'en 2027, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'horizon de projection utilisé.

## V| 6> Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital du Groupe Thélem assurances et de ses entités.



---

## VI | Annexes

Trois sets de QRT sont présentés dans les annexes :

- › Les QRT de l'entité Thélem assurances
- › Les QRT de l'entité Thélem prévoyance
- › Les QRT du groupe Thélem assurances

**S.02.01.02**  
**Bilan**

	<b>Valeur Solvabilité II</b>	
	<b>C0010</b>	
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	39
Actifs d'impôts différés	R0040	3 687
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 423
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	722 100
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	214 129
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	20 914
Actions	R0100	15 897
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	15 897
Obligations	R0130	344 970
Obligations d'État	R0140	89 960
Obligations d'entreprise	R0150	255 010
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	126 190
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	47
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	47
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	109 020
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	109 020
Non-vie hors santé	R0290	107 190
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 830
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 536
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	25 179
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 805
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	188 623
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	32 325
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 116 783</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	542 640
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	518 639
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	496 671
Marge de risque	R0550	21 968
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	24 001
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	22 805
Marge de risque	R0590	1 196
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	23 704
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 509
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 428
Marge de risque	R0640	81
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	22 195
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	20 964
Marge de risque	R0680	1 230
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 364
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	10 105
Passifs d'impôts différés	R0780	49 076
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 002
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	117 047
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>759 937</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>356 845</b>





S.12.01.02  
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indirecte et en unités de compte				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements	Rassurance acceptée	Total (vie santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)				Régime spécifique des titres d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance	Rassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070				Contrats avec options ou garanties C0080	C0100	C0110	C0120			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<small>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance technique sur réassurance technique, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions</small>	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																	
<b>Meilleure estimation</b>																	
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	21 389	-425	20 964	0	0	0	0	826	603	1 428	
<small>Total des montants recouvrables au titre de la réassurance technique véhicules de titrisation et de la réassurance technique, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie</small>	R0040	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance technique véhicules de titrisation et de la réassurance technique	R0050	0	0	0	0	0	21 389	-425	20 964	0	0	0	0	826	603	1 428	
<b>Marge de risque</b>	R0060	0	0	0	0	0	1 206	24	1 230	0	0	0	0	47	34	81	
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0070	0	0	0	0	0	22 595	-401	22 195	0	0	0	0	873	637	1 509	

S.17.01.02  
 Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tous les montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées	R0030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0080	-2 001	-2 225	0	13 477	4 564	-27	12 846	-2 795	0	-3 718	0	0	-116	0	0	0	20 006
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-125	0	1 310	-6 371	-9	-7 320	-1 004	0	-279	0	0	0	0	0	0	-13 797
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 001	-2 100	0	12 167	10 935	-18	20 167	-1 791	0	-3 440	0	0	-116	0	0	0	33 802
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut - total	R0160	4 006	23 141	0	183 055	39 284	2	137 184	106 296	0	6 503	0	0	0	0	0	0	499 470
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	1 954	0	50 759	5 676	0	63 344	1 084	0	0	0	0	0	0	0	0	122 816
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	4 006	21 186	0	132 296	33 608	2	73 840	105 212	0	6 503	0	0	0	0	0	0	376 654
Total meilleure estimation - brut	R0090	2 005	20 916	0	196 532	43 848	-25	150 030	103 501	0	2 784	0	0	-116	0	0	0	519 476
Total meilleure estimation - net	R0270	2 005	19 086	0	144 463	44 543	-16	94 007	103 421	0	3 063	0	0	-116	0	0	0	410 457
<b>Marge de risque</b>	R0280	113	1 076	0	8 148	2 512	0	5 302	5 833	0	173	0	0	7	0	0	0	23 164
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	2 118	21 992	0	204 680	46 360	-25	155 332	109 334	0	2 957	0	0	-109	0	0	0	542 640
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	1 830	0	52 069	-695	-9	56 024	80	0	-279	0	0	0	0	0	0	109 020
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	2 118	20 163	0	152 611	47 055	-16	99 309	109 254	0	3 236	0	0	-109	0	0	0	433 621

**S.19.01.21 - 01 Accident**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										3 615
N-9	R0160	131 417	52 396	9 624	5 684	2 687	1 406	842	400	846	457
N-8	R0170	114 788	37 618	7 845	3 125	1 505	3 798	1 662	574	1 241	
N-7	R0180	150 685	42 359	9 858	5 142	3 029	2 956	1 597	2 326		
N-6	R0190	124 854	44 780	10 200	4 834	4 026	3 677	8 431			
N-5	R0200	135 522	48 219	12 335	10 674	5 238	9 964				
N-4	R0210	131 371	46 056	11 955	6 100	3 947					
N-3	R0220	122 744	42 294	10 218	5 241						
N-2	R0230	142 510	47 964	10 722							
N-1	R0240	191 865	89 477								
N	R0250	171 628									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	3 615	3 615
R0160	457	205 760
R0170	1 241	172 155
R0180	2 326	217 953
R0190	8 431	200 801
R0200	9 964	221 951
R0210	3 947	199 429
R0220	5 241	180 498
R0230	10 722	201 196
R0240	89 477	281 341
R0250	171 628	171 628
<b>Total</b>	<b>307 048</b>	<b>2 056 327</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										52 618
N-9	R0160	0	0	28 428	19 410	13 465	12 086	9 968	8 547	6 055	6 487
N-8	R0170	0	45 675	32 256	25 835	23 741	18 259	20 620	18 374	17 967	
N-7	R0180	110 823	55 378	44 284	37 963	38 009	31 171	28 526	28 076		
N-6	R0190	116 858	63 508	51 972	44 439	42 717	38 014	33 017			
N-5	R0200	109 797	76 592	60 949	49 613	48 706	45 647				
N-4	R0210	94 955	59 587	39 313	32 216	32 043					
N-3	R0220	94 515	52 848	51 106	35 358						
N-2	R0230	103 766	57 993	48 291							
N-1	R0240	160 063	81 062								
N	R0250	172 682									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	43 486
R0160	5 392
R0170	16 693
R0180	22 917
R0190	26 898
R0200	40 432
R0210	28 171
R0220	31 227
R0230	42 550
R0240	74 650
R0250	167 055
<b>Total</b>	<b>499 470</b>



**S.19.01.21 - 02**                      **Souscription**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription      **Z0020**      **2**

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 01**  
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équiva	R0040	61 890	61 890			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	294 955	294 955			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que f	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la ré	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissem	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	356 845	356 845			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équiva	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs sub	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la dire	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	356 845	356 845			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	356 845	356 845			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	356 845	356 845	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	356 845	356 845	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	177 719				
Minimum de capital requis	R0600	71 881				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,01				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,96				

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	356 845
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	61 890
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	294 955
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	425
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	21 398
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>21 823</b>

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	100 285		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	15 774		
Risque de souscription en vie	R0030	4 522		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	23 460		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	146 780		Aucun
Diversification	R0060	-79 719		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	31		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>211 133</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	15 685
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-49 099
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>177 719</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>177 719</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	s2c AP:x56

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-49 099
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-45 388
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-3 711
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-58 587

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		68 358
		meilleure estimation et P1 calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 005	69 288
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	19 086	15 649
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	144 463	47 083
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	44 543	127 873
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	156
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	94 007	93 431
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	103 421	26 098
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	3 063	18 784
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	113
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		3 523
		meilleure estimation et P1 calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	22 393	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		4 360 477

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	71 881
Capital de solvabilité requis	R0310	177 719
Plafond du MCR	R0320	79 974
Plancher du MCR	R0330	44 430
MCR combiné	R0340	71 881
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>71 881</b>

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	28 336
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	263
Actions - cotées	R0110	263
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	24 176
Obligations d'État	R0140	6 995
Obligations d'entreprise	R0150	17 181
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 897
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 232
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 135
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 135
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 097
Santé similaire à la vie	R0320	959
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	138
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 050
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	127
Autres créances (hors assurance)	R0380	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 062
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	198
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>41 005</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	8 963
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	8 963
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	6 730
Marge de risque	R0590	2 234
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 745
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 012
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 608
Marge de risque	R0640	403
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	3 733
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	2 355
Marge de risque	R0680	1 378
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	67
Passifs d'impôts différés	R0780	1 505
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	409
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	299
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 260
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 082
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>23 330</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>17 674</b>







S.12.01.02  
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indirecte et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris LIC)	Assurance santé (assurance directe)			MONTANT PROVISIONNÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 121-10 DU RÈGLEMENT (assurance non-vie et liée aux engagements d'assurance)	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070	Contrats avec options ou garanties C0080				C0100	C0110	Contrats sans options ni garanties C0120			
Provisions techniques calculées comme un tout	80030																
Total des réassurances techniques au titre de la réassurance des véhicules de traction et de la réassurance tribo, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions	80040																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	80050																
<b>Meilleure estimation</b>																	
Meilleure estimation brute	80060	1 562					730				2 355				1 608	1 608	
Total des montants remboursés au titre de la réassurance/les véhicules de traction et de la réassurance tribo, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	80070	-111					249				138				959	959	
Meilleure estimation nette des montants remboursés au titre de la réassurance/les véhicules de traction et de la réassurance tribo	80080	1 451					481				2 217				649	649	
Marge de risque	80090	1 040					339				1 378				403	403	
<b>Provisions techniques - Total</b>	80100	2 602					1 131				3 733				2 012	2 012	



**S.19.01.21 - 01 Accident**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription **Z0020** 1

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	64	51	14	14	2	0	0	0	0	0
N-8	R0170	231	261	11	54	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	174	121	22	2	-5	0	0	0	0	0
N-6	R0190	292	367	102	34	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	434	382	48	26	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	491	342	86	46	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	877	743	254	48	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	701	736	237	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	859	1 127	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	896	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	145
R0170	0	556
R0180	0	315
R0190	0	796
R0200	0	889
R0210	0	965
R0220	48	1 923
R0230	237	1 674
R0240	1 127	1 987
R0250	896	896
<b>Total</b>	<b>2 309</b>	<b>10 146</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	138	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	1 381	719	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	2 070	49	50	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	2 844	1 167	437	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	3 093	841	381	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	3 422	1 430	423	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	6 279	3 167	2 497	5	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	7 178	3 386	860	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	8 604	2 807	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	8 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	669
R0240	2 239
R0250	7 138
<b>Total</b>	<b>10 046</b>

**S.19.01.21 - 02**                      **Souscription**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription      Z0020      2

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
R0260	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
R0260	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 01**  
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	18 001	18 001			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	-327	-327			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	17 674	17 674			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	17 674	17 674			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	17 674	17 674			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	17 674	17 674	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	17 674	17 674	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	7 087				
Minimum de capital requis	R0600	6 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,49				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2,64				

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2023

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	17 674
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	18 001
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	-327
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	7 436
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	3 390
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>10 826</b>

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut C0110	Simplifications C0120	PPE C0090
Risque de marché	R0010	2 530		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	876		
Risque de souscription en vie	R0030	5 695		
Risque de souscription en santé	R0040	2 792		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-3 472		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>8 421</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	607
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 941
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>7 087</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>7 087</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-1 941
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-1 505
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-436
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-2 332

Nom légal : THELEM PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	731	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	3 595	3 062		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		5 661

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			1 673	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 193	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				7 962 605

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 392
Capital de solvabilité requis	R0310	7 087
Plafond du MCR	R0320	3 189
Plancher du MCR	R0330	1 772
MCR combiné	R0340	3 189
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700
Minimum de capital requis	R0400	6 700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	731	5 661
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	811	6 277
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	365	2 825
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	203	1 569
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	365	2 825
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700	4 000
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700	4 000



**S.02.01.02**  
**Bilan**

	<b>Valeur Solvabilité II</b>	
	<b>C0010</b>	
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	39
Actifs d'impôts différés	R0040	3 687
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 423
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	745 132
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	226 497
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 242
Actions	R0100	16 160
Actions - cotées	R0110	263
Actions - non cotées	R0120	15 897
Obligations	R0130	369 146
Obligations d'État	R0140	96 955
Obligations d'entreprise	R0150	272 190
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	130 087
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	47
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	47
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	109 408
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	108 489
Non-vie hors santé	R0290	107 190
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 299
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	919
Santé similaire à la vie	R0320	356
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	563
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 536
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	23 970
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 932
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	194 709
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	18 477
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 131 359</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	547 938
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	518 639
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	496 671
Marge de risque	R0550	21 968
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	29 299
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	25 870
Marge de risque	R0590	3 430
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	29 270
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 918
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	2 434
Marge de risque	R0640	484
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	26 352
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	23 744
Marge de risque	R0680	2 608
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 364
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	10 172
Passifs d'impôts différés	R0780	50 581
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	409
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	342
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	14 302
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	118 136
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>774 513</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>356 846</b>





Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 01  
Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déductions</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible à déduire au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	61 890	61 890		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130	294 955	294 955		
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles à déduire au niveau du groupe – total	R0210				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses selon la méthode fondée sur la déduction et l'agrégation (D&A) lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles à déduire	R0270				
<b>Total déductions</b>	R0280				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	356 845	356 845		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles à déduire au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>	R0410				
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
<b>Fonds propres en cas d'utilisation de la D&amp;A, soit exclusivement, soit en combinaison avec la première méthode</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0520	356 845	356 845		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	356 845	356 845		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir la partie consolidée du SCR du groupe (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et de ceux des entreprises incluses par D&A)	R0560	356 845	356 845	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	356 845	356 845	0	
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	78 581			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	4,5411			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR total du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par D&amp;A)</b>	R0660	356 845	356 845	0	
<b>Capital de solvabilité requis total du groupe</b>	R0680	180 379			
<b>Ratio total des fonds propres éligibles sur SCR total du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par D&amp;A)</b>	R0690	1,98			

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.22 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	356 845
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	61 890
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>294 955</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	7 436
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	22 928
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>30 364</b>

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023  
Devise d'affichage : k EUR

**S.25.01.22**

**Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	103 512		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	16 638		
Risque de souscription en vie	R0030	9 947		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	25 840		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	146 780		Aucun
Diversification	R0060	-87 122		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	31		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>215 625</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	15 794
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-51 040
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis calculé sur la base de l'article 336, point a), du règlement délégué (UE) 2015/35, à l'exclusion de toute exigence de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>180 379</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0220</b>	<b>180 379</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	78 581
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Etablissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Capital requis pour les entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	R0555	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par D&A	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis total du groupe</b>	<b>R0570</b>	<b>180 379</b>

Nom légal : THELEM ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2023  
 Devise d'affichage : k EUR

5.32.01  
 Informations relatives à l'émission de titres  
 Valeur nominale des titres en émission  
 Valeur nominale des titres en circulation

1. Identifiant de l'émission  
 2. Identifiant de l'émission  
 3. Identifiant de l'émission  
 4. Identifiant de l'émission  
 5. Identifiant de l'émission  
 6. Identifiant de l'émission

7. Identifiant  
 8. Identifiant

9. Identifiant de la société de gestion  
 10. Identifiant de la société de gestion  
 11. Identifiant de la société de gestion  
 12. Identifiant de la société de gestion  
 13. Identifiant de la société de gestion  
 14. Identifiant de la société de gestion

15. Identifiant de la société de gestion  
 16. Identifiant de la société de gestion  
 17. Identifiant de la société de gestion  
 18. Identifiant de la société de gestion  
 19. Identifiant de la société de gestion  
 20. Identifiant de la société de gestion

Date d'expiration des titres	Région	Nom complet du titre	Type d'émission	Catégorie	Catégorie (sous-catégorie)	Sérialisation	Détails de l'émission				Détails de l'émission			
							Volume nominal	Taux d'intérêt	Échéance	Mois	Volume nominal	Taux d'intérêt	Échéance	Mois
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	1	CC01	CC01	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	2	CC02	CC02	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	3	CC03	CC03	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	4	CC04	CC04	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	5	CC05	CC05	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	6	CC06	CC06	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	7	CC07	CC07	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	8	CC08	CC08	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	9	CC09	CC09	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12
2024-12-31	FR	THELEM ASSURANCES	10	CC10	CC10	ACR	1000000000	0,00%	2024-12-31	12	1000000000	0,00%	2024-12-31	12

